

# Contrat de Ville Oyonnax - Bellignat 2015 - 2020



# **Contrat de Ville Oyonnax - Bellignat 2015 - 2020**

**Juillet 2015**

---

# S O M M A I R E

|                                                                                                                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Préambule .....</b>                                                                                                                                               | <b>4</b>  |
| <b>2. Présentation générale .....</b>                                                                                                                                   | <b>5</b>  |
| <b>2.1. Présentation du territoire.....</b>                                                                                                                             | <b>5</b>  |
| 2.1.1. Présentation de la Communauté de Communes Haut-Bugey et des Villes d'Oyonnax et Bellignat.....                                                                   | 5         |
| 2.1.1.1 Une communauté de communes récente.....                                                                                                                         | 5         |
| 2.1.1.2 Oyonnax et Bellignat : le cœur de la centralité urbaine du territoire.....                                                                                      | 6         |
| 2.1.1.3 Des indicateurs démographiques qui montrent une certaine fragilité de la population, de façon contrastée sur le territoire .....                                | 7         |
| 2.1.1.4 Un essor industriel porté par la plasturgie, aujourd'hui en fragilité.....                                                                                      | 10        |
| 2.1.1.5 Un territoire riche en emplois, en décalage avec les qualifications des demandeurs d'emploi .....                                                               | 11        |
| 2.1.1.6 Une antériorité circonscrite du territoire en matière de politique de la ville mais un partenariat qui s'est structuré et qui constitue un véritable atout..... | 12        |
| 2.1.2 Les quartiers prioritaires à l'intérieur de l'EPCI et à l'intérieur des communes concernées.....                                                                  | 14        |
| 2.1.2.1 La Plaine/La Forge.....                                                                                                                                         | 14        |
| 2.1.2.2 Pré des Saules - Bellignat .....                                                                                                                                | 17        |
| 2.1.3 La prise en compte des quartiers de veille active.....                                                                                                            | 20        |
| <b>2.2 Etat des lieux du CUCS 2009-2014 .....</b>                                                                                                                       | <b>20</b> |
| 2.2.1 Bilan physico-financier.....                                                                                                                                      | 20        |
| 2.2.2 zoom sur quelques actions phares du cucs .....                                                                                                                    | 21        |
| <b>3. Diagnostic et enjeux .....</b>                                                                                                                                    | <b>23</b> |
| <b>3.1 Pilier Cohésion sociale.....</b>                                                                                                                                 | <b>23</b> |
| 3.1.1 Potentiels.....                                                                                                                                                   | 24        |
| 3.1.2 Points de vigilance.....                                                                                                                                          | 27        |
| <b>3.2 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain .....</b>                                                                                                           | <b>31</b> |
| 3.2.1 Potentiels.....                                                                                                                                                   | 31        |
| 3.2.2 Points de vigilance.....                                                                                                                                          | 33        |
| <b>3.3 Pilier développement économique et emploi.....</b>                                                                                                               | <b>35</b> |
| 3.3.1 Potentiels.....                                                                                                                                                   | 35        |
| 3.3.2 Points de vigilance.....                                                                                                                                          | 37        |
| <b>3.4. Pilier laïcité, citoyenneté et valeurs de la République .....</b>                                                                                               | <b>38</b> |

|                                                                                                   |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>3.5 Les axes transversaux .....</b>                                                            | <b>40</b>  |
| <b>3.6 Les enjeux clés .....</b>                                                                  | <b>40</b>  |
| 3.6.1 L'emploi.....                                                                               | 40         |
| 3.6.2 La santé .....                                                                              | 41         |
| 3.6.3 Le cadre de vie .....                                                                       | 42         |
| 3.6.4 La tranquillité et prévention de la délinquance .....                                       | 42         |
| <b>3.7. Définition du territoire vécu .....</b>                                                   | <b>43</b>  |
| <b>4. La plateforme stratégique .....</b>                                                         | <b>44</b>  |
| <b>4.1 Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels .....</b>                     | <b>44</b>  |
| 4.1.1 Pilier cohésion sociale .....                                                               | 45         |
| 4.1.2 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain.....                                           | 47         |
| 4.1.3 Pilier développement économique et emploi.....                                              | 49         |
| 4.1.4 Fiches objectifs du pilier cohésion sociale .....                                           | 52         |
| 4.1.5 Fiches objectifs du pilier cadre de vie .....                                               | 70         |
| 4.1.6 Fiches objectifs du pilier développement économique et emploi .....                         | 79         |
| <b>5. Organisation.....</b>                                                                       | <b>88</b>  |
| <b>5.1 Modalités de pilotage .....</b>                                                            | <b>88</b>  |
| 5.1.1 L'équipe interministérielle.....                                                            | 88         |
| 5.1.2. L'équipe interne à la ville d'Oyonnax.....                                                 | 88         |
| 5.1.3 L'équipe interne à la ville de Bellignat .....                                              | 88         |
| 5.1.4 Les instances de pilotage et de travail .....                                               | 88         |
| <b>5.2 Les conseils citoyens.....</b>                                                             | <b>92</b>  |
| 5.2.1 Etat des lieux de la participation des habitants .....                                      | 92         |
| 5.2.2 Les modalités de constitution des conseils citoyens .....                                   | 92         |
| 5.2.3 Les modalités d'association des habitants au pilotage et au suivi du contrat de ville ..... | 93         |
| <b>6. Le suivi et l'évaluation.....</b>                                                           | <b>93</b>  |
| <b>7. Annexes.....</b>                                                                            | <b>98</b>  |
| <b>7.1 Engagement de la Région Rhône-Alpes .....</b>                                              | <b>98</b>  |
| <b>7.2 Engagement de la Caisse des dépôts et des consignations .....</b>                          | <b>102</b> |
| <b>7.3 Engagement de l'ANRU .....</b>                                                             | <b>103</b> |

---

## 1. Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les modalités d'élaboration des contrats de ville 2015-2021.

Les villes d'Oyonnax, Bellignat, la Communauté de communes du Haut-Bugey et les partenaires (cf. ci-dessous) ont conduit une démarche collective sur les enjeux de développement solidaire du territoire, et des quartiers concernés par la nouvelle géographie prioritaire, à l'issue de laquelle ils s'engagent pour une période de 6 ans, au travers du contrat de ville, sur des orientations prioritaires en faveur des quartiers concernés.

Ces orientations répondent aux enjeux de cohésion sociale du territoire qui ont fait l'objet d'un diagnostic partagé et travaillé par tous les partenaires du contrat de ville.

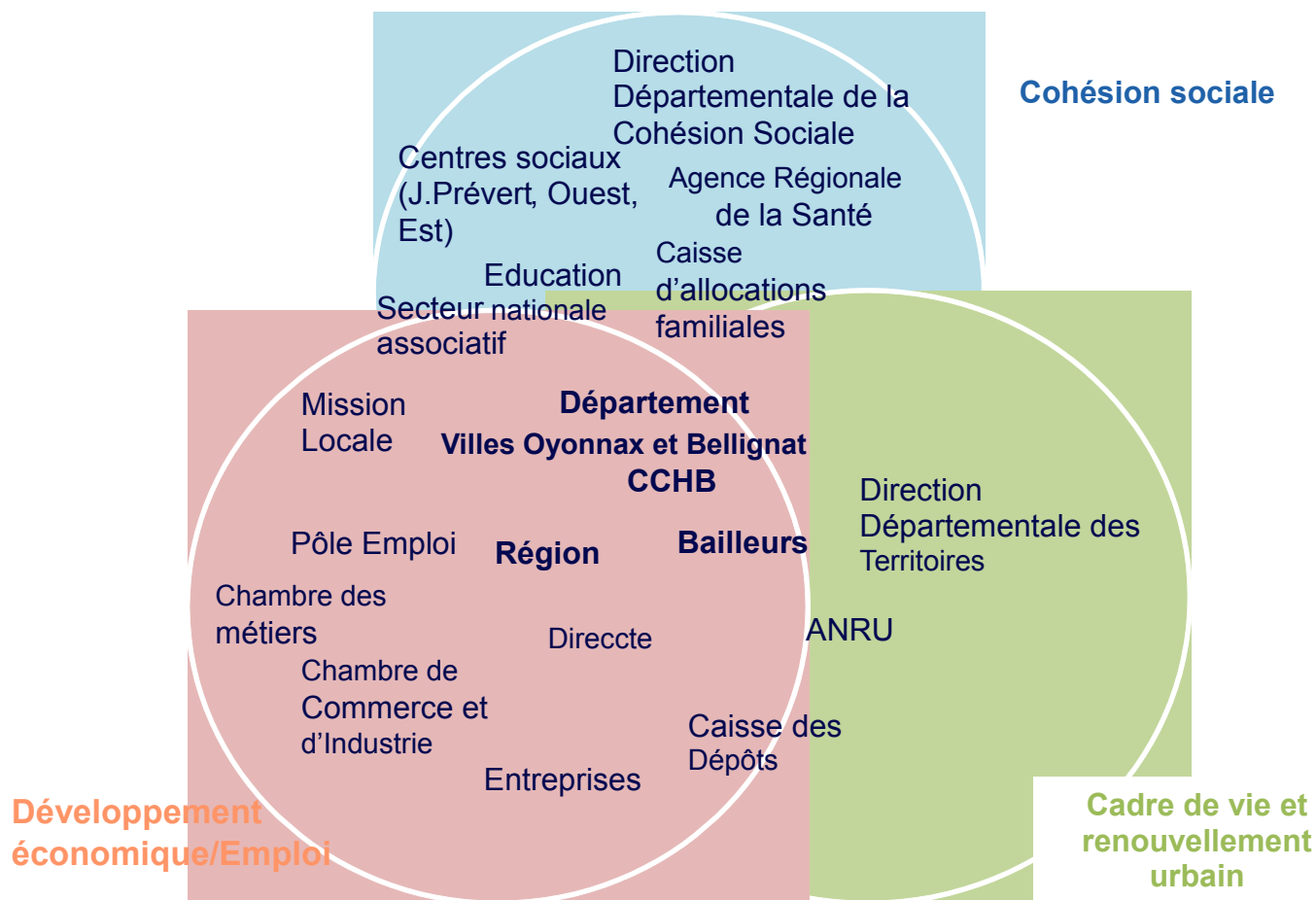
La volonté des partenaires a été de construire un contrat volontairement ciblé sur des priorités permettant de synergies fortes et l'optimisation des moyens.

Un certain nombre de problématiques ont été évoquées durant l'élaboration du présent contrat sans forcément avoir été formalisées. Nous pensons notamment à la présence de la culture comme outil d'épanouissement des habitants des quartiers prioritaires.

A ce sujet la ville d'Oyonnax et l'Etat - Ministère de la Culture - ont conclu un accord visant promouvoir la place de la culture auprès des habitants des quartiers prioritaires.

D'autres sujets, tels que les transports, ou l'articulation entre l'échelon communal et intercommunal seront à approfondir durant les premières années de vie du contrat (2016-2017).

Soulignons la participation active aux différents comités techniques, groupes de travail, comités de pilotage des partenaires signataires du contrat (schéma ci-dessous). Ce travail de co-construction s'est déroulé du mois d'octobre 2014 à juin 2015.



## 2. Présentation générale

### 2.1. Présentation du territoire

#### 2.1.1. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY ET DES VILLES D'OYONNAX ET BELLIGNAT

Les villes retenues dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, Oyonnax et Bellignat, font partie de la Communauté de communes Haut-Bugey, intercommunalité qui s'inscrit dans certaines dynamiques spécifiques, qu'il convient de rappeler.

##### 2.1.1.1 UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES RECENTE



La communauté de communes Haut-Bugey a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à partir de la fusion de 4 intercommunalités.

Elle regroupe 37 communes, et près de 60 000 habitants (58 780, en 2014)



#### 2.1.1.2 OYONNAX ET BELLIGNAT : LE CŒUR DE LA CENTRALITE URBAINE DU TERRITOIRE

Oyonnax, 22 436 habitants<sup>1</sup>, est le pôle de vie structurant sur une large partie du territoire. En 2009, 42% de la population du territoire vivait à Oyonnax. On y trouve la majorité des équipements et services de taille importante (hôpital, lycées, piscine, stades ...)

Bellignat est une plus petite commune, de 3850 habitants<sup>2</sup>, qui s'inscrit dans la continuité urbaine d'Oyonnax. On y trouve par ailleurs le Pôle Européen de la Plasturgie (PEP), un pôle économique majeur du territoire.

<sup>1</sup>Insee, 2012

<sup>2</sup>Recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2015

---

La Communauté de communes Haut Bugey, qui se caractérise à la fois par des caractéristiques rurales et industrielles, est située entre des dynamiques contrastées.

- A proximité de dynamiques métropolitaines, avec l'agglomération lyonnaise et l'agglomération franco-genevoise,
- A proximité du Sud Jura, territoire tourné essentiellement vers l'agriculture et le tourisme

#### *2.1.1.3 DES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES QUI MONTRENT UNE CERTAINE FRAGILITE DE LA POPULATION, DE FAÇON CONTRASTEE SUR LE TERRITOIRE*

##### *Une attractivité démographique en déclin*

Le territoire de la communauté de communes Haut-Bugey se distingue des territoires voisins par le fort ralentissement de sa croissance démographique au cours des 15 dernières années. Ainsi, sa population a augmenté de 7,4% entre 1990 et 1999, contre seulement 1,9% entre 1999 et 2009. A titre de comparaison, entre 1999 et 2009, le taux de croissance démographique a été de 14% dans le département de l'Ain, et de 9% dans la Région Rhône-Alpes. De plus, le territoire a perdu des habitants entre 2009 et 2011. Il convient de souligner également que le solde de population positif de ces dernières années, 1999-2009, est dû à un solde naturel important, en revanche, le solde migratoire est lui négatif, indiquant le manque d'attractivité du territoire.

Selon une étude menée par l'Insee et la Région, la population augmenterait de 5,3% entre aujourd'hui et 2040, ce qui représente une des plus faibles évolutions de la région Rhône-Alpes.

Cependant, les évolutions démographiques sont très contrastées au sein du territoire. En effet, la population de la ville d'Oyonnax a diminué de 5% entre 1999 et 2009, et de près de 2% entre 2009 et 2012 (22 436 habitants en 2012). Les autres communes périurbaines de plus de 3000 habitants, Nantua, Arbent, et Montréal-la-Cluse, perdent également des habitants.

Seule la commune de Bellignat a gagné des habitants dans les communes périurbaines de plus de 3000 habitants.

Les zones périphériques connaissent des soldes migratoires positifs.

##### *Une population jeune*

Le Haut-Bugey se caractérise également par la jeunesse de sa population : en 2009 27,5% de sa population avaient moins de 20 ans, et 18,8% avaient plus de 60 ans. Toutefois, les évolutions récentes montrent un phénomène de vieillissement de la



---

population : entre 1999 et 2009 la part des moins de 20 ans a diminué de 1,3%, et celle des plus de 60 ans a augmenté de 1,8%<sup>3</sup>

### *Un territoire d'accueil de populations étrangères en lien avec son histoire industrielle*

En 2009, le Haut-Bugey comptait, selon l'INSEE, 19% d'immigrés parmi sa population totale, ce qui représente plus du double de la Région (9%). Ils sont surreprésentés dans les quartiers " politique de la ville ", où ils constituent souvent environ 1/3 de la population.

Ces populations vivent principalement dans les zones urbaines du territoire, notamment à Oyonnax, où le pourcentage d'immigrés était de 28% en 2011, selon les chiffres de l'INSEE.

Venant de Turquie, du Maghreb, et du Sud de l'Europe, une grande partie d'entre eux est arrivée au cours de la deuxième partie du XXe siècle, attirée par les emplois industriels créés par la plasturgie, pour une population peu ou pas qualifiée. La population immigrée de départ, à dominante masculine, est aujourd'hui vieillissante. Actuellement, de par le regroupement familial, les flux d'immigration se sont beaucoup réduits et sont majoritairement constitués de femmes.

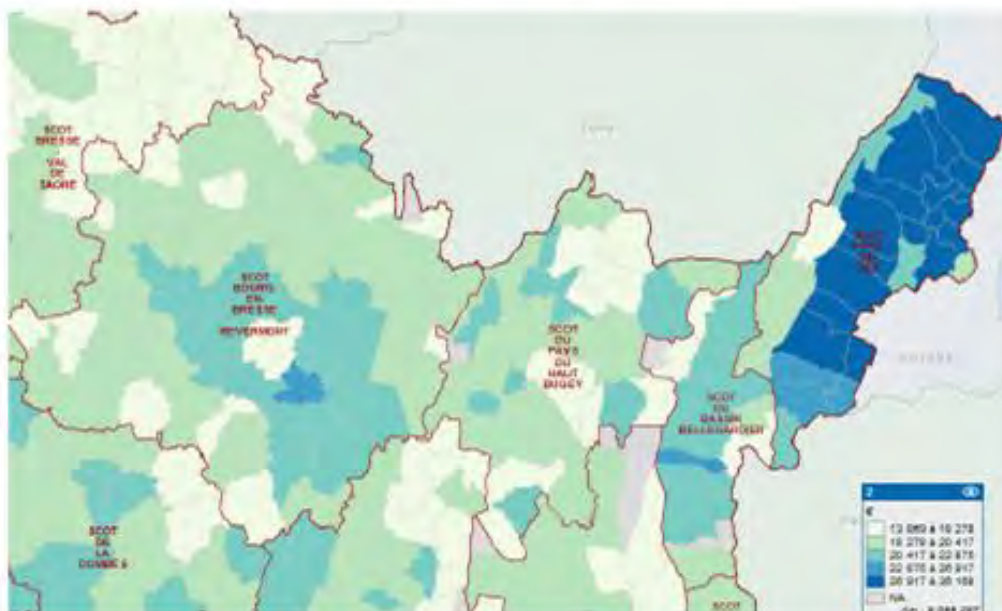
### *Des indicateurs sociaux inférieurs à la moyenne départementale*

Le Haut-Bugey se caractérise également par des taux importants de ménages à faibles revenus (revenu par unité de consommation inférieur à 60% de revenu mensuel médian) : 18,4% contre 9,4% dans le département en 2013, selon les données de la CAF. Par ailleurs, en 2011, 2,4% de la population était couverte par le RSA, contre 1,5% dans l'Ain.

---

<sup>3</sup>Insee, recensements de la population 1999 et 2009

Carte II-8 : Revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation par commune en 2010



Source : Observatoire des territoires de l'Ain

Ces difficultés sociales s'expliquent notamment par le faible niveau de qualification des habitants du territoire. En 2009, 22% des jeunes actifs (20-29 ans) étaient sans diplôme, soit presque deux fois plus qu'au niveau régional (13%), et un quart des actifs n'a aucun diplôme.

En termes de catégories socioprofessionnelles, on y trouve une forte proportion d'ouvriers et une faible proportion de cadres et de professions intermédiaires.

En 2009, on comptait 43,3% d'ouvriers dans la population active, soit deux fois plus qu'au niveau régional ou national. On observe aussi une diminution moins rapide de la part des ouvriers dans le Haut-Bugey que dans le département et la région, ainsi qu'une augmentation moins rapide de la part des cadres et professions intermédiaires.

Les zones urbaines, Oyonnax, Nantua, Bellignat, Montréal-la-Cluse, sont les plus touchées par la pauvreté et le chômage. De plus, on retrouve les taux de population ouvrière les plus importants dans les secteurs d'Oyonnax et de Nantua

En 2010, le revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation était de 14 562 € à Oyonnax, de 14 352 € à Nantua, de 17 335 € à Bellignat, et de 19 259 € à Dortan<sup>4</sup>.

<sup>4</sup>Observatoire des territoires de l'Ain

---

#### 2.1.1.4 UN ESSOR INDUSTRIEL PORTE PAR LA PLASTURGIE, AUJOURD'HUI EN FRAGILITE

##### *Un territoire historiquement industriel*

La part du secteur industriel est particulièrement importante sur le territoire du Haut-Bugey. Ainsi, en 2009, 47% des emplois étaient fournis par les secteurs de l'industrie et de la construction, contre seulement un quart dans la région, et un cinquième au niveau national. La part du tertiaire se distingue également, par sa faiblesse : 52%, contre environ 2/3 en France.

Le diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCOT) en janvier 2014 a également distingué les emplois au regard d'une lecture en termes d'emplois relevant de l'économie résidentielle (services à la personne, commerces, loisirs, tourisme ...), de l'économie productive (activités industrielles, logistiques et agricoles), ou de la fonction publique. Il montre ainsi qu'en 2009, la part de l'économie résidentielle (20,5%) était deux fois moins importante qu'en France métropolitaine. Des pistes de développement dans les secteurs de l'économie résidentielle sont à étudier, bien que les marges de progression en matière de développement commercial soient faibles, en raison des perspectives démographiques et de l'évolution du revenu des ménages.

Néanmoins, il ne s'agit pas pour le territoire du Haut-Bugey de renoncer à sa dimension productive et industrielle. L'enjeu est donc également de renouveler ce secteur, et plus particulièrement la filière historique de la plasturgie.

##### *La plasturgie : un secteur en difficulté, mais en mutation*

En effet, la plasturgie a profondément marqué le développement industriel du Haut-Bugey et se place toujours au premier rang de son activité industrielle, en lien avec la position de leader national de la région Rhône-Alpes dans le secteur du plastique. Ainsi, plus de 5600 salariés travaillent dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique sur le territoire, soit plus de la moitié des actifs industriels du Haut-Bugey.

La présence du pôle de compétitivité d'envergure internationale, Plastipolis à Bellignat, qui regroupe grandes entreprises, PME, centres de recherche, et organismes de formation, est structurante pour la filière. C'est un des premiers centres industriels de plasturgie en Europe.

Néanmoins, c'est un secteur en crise, qui subit une forte concurrence internationale. Ainsi, le poids de l'Union Européenne dans le domaine diminue depuis deux décennies, au profit de pays asiatiques notamment. Entre 1999 et 2009, le Haut-Bugey a perdu 900 emplois dans le domaine de la fabrication de produits plastiques. Ce sont d'abord les emplois les moins qualifiés qui en pâtissent.

---

Pourtant, il existe des opportunités pour développer cette filière, qui est en mutation, et est dorénavant beaucoup plus demandeuse d'emplois qualifiés.

### *L'enjeu du développement de nouvelles filières*

Composé de deux tiers de forêts et de milieux semi-naturels, le Haut-Bugey compte également un nombre notable d'établissements spécialisés dans le travail du bois. Cependant, le secteur du bois est encore faiblement valorisé et n'est encore pas réellement intégré à une chaîne de valeur économique structurée. Face à ce constat, l'organisation et la structuration de la filière bois-énergie est en cours, et des actions sont déjà menées. Pour l'ensemble des acteurs du territoire, cette énergie renouvelable est prioritaire pour le développement du territoire.

Le Haut-Bugey a également un potentiel touristique à développer. Il reste associé à une image industrielle, peu attractive, mais dispose de nombreux atouts naturels, relief montagneux, espaces naturels, proximité avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

#### **2.1.1.5 UN TERRITOIRE RICHE EN EMPLOIS, EN DECALAGE AVEC LES QUALIFICATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

En 2011, l'indicateur de concentration de l'emploi de la communauté de communes d'Oyonnax était de 122,3, selon l'INSEE, ce qui montre qu'il compte plus d'actifs extérieurs qui viennent y travailler que d'actifs qui le quittent pour aller travailler à l'extérieur. C'est donc un territoire qui reste riche en emplois, bien que ceux-ci soient en diminution. Ainsi, sur le périmètre de la communauté de communes d'Oyonnax l'emploi total au lieu de travail a diminué en moyenne de 1,9% par an entre 2006 et 2011. Par ailleurs, entre 1999 et 2009, sur le territoire du Haut-Bugey, le nombre d'emplois a diminué de 4,2%, quand les territoires voisins connaissaient des croissances notables de leur offre d'emplois. De plus, l'agence Pôle Emploi d'Oyonnax a constaté une baisse de 20% des offres d'emploi enregistrées en 2013<sup>5</sup>.

### *Un taux de chômage et d'emploi précaire importants*

Par rapport au reste du territoire départemental de l'Ain, le bassin d'Oyonnax, qui recouvre un périmètre plus large que la communauté de communes Haut Bugey, se caractérise par un chômage de longue durée important, qui représente 54% de la demande d'emploi<sup>6</sup>. Le taux de chômage de la zone d'emploi d'Oyonnax s'élevait à 9,1% au troisième trimestre 2014, taux qui recouvre de fortes disparités au sein de la zone. On

---

<sup>5</sup>« Note stratégique du territoire de la ZTEF du Haut-Bugey, Pays Bellegardien, Pays de Gex, pour l'année 2014 ».

<sup>6</sup>« Contrat de ville du territoire de la communauté de communes du Haut Bugey. Quartier prioritaires des communes d'Oyonnax et de Bellignat : Dire de l'Etat », DDCE, juillet 2014

---

observe également une augmentation de 8 points des embauches en intérim entre le 1er semestre 2012 et le premier semestre 2013, chiffre qui témoigne de la précarisation des emplois sur le bassin d'Oyonnax.

De plus ce territoire est également marqué par le faible niveau de qualification de ses habitants, ainsi 70 % des demandeurs d'emplois ont une qualification égale au plus au CAP/BEP<sup>7</sup>, ce qui constitue un des freins les plus importants à l'emploi pour ces populations.

Enfin, on constate également une problématique liée au manque de mobilité des habitants, à la fois fonctionnelle et géographique, qui pèse sur leur recherche d'emploi.

Un manque d'adéquation entre les qualifications des habitants et les qualifications requises par les offres d'emploi.

En termes d'évolutions de la structure des emplois on note également que les offres exigent un niveau de qualification de plus en plus élevé, en lien avec l'augmentation de la valeur ajoutée de certains secteurs industriels, notamment la plasturgie, ce qui pose l'enjeu majeur du manque d'adéquation entre les compétences des demandeurs d'emplois et les compétences exigées par les entreprises.

Ce constat est particulièrement prégnant dans le secteur de la plasturgie, dans lequel les entreprises ont du mal à recruter. Ainsi, 70% des entreprises déclarent faire face à des difficultés de recrutement.

#### 2.1.1.6 UNE ANTERIORITE CIRCONSCRITE DU TERRITOIRE EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA VILLE MAIS UN PARTENARIAT QUI S'EST STRUCTURE ET QUI CONSTITUE UN VERITABLE ATOUT

Le territoire du Haut-Bugey, au niveau institutionnel et dans son périmètre actuel, est un territoire naissant. Aussi, à l'échelle intercommunale, l'antériorité de la politique de la ville reste circonscrite sur quelques dispositifs et surtout à quelques communes dont la principale Oyonnax. Sur la période précédente, deux communes étaient concernées par le dispositif de la politique de la ville, Oyonnax et Arbent. Avec la nouvelle géographie prioritaire et au regard du critère de 1000 habitants, le quartier du Planet d'Arbent n'est plus éligible.

Pour autant, les difficultés restent encore importantes et on peut espérer que les initiatives mises en place sur la période précédente perdurent sur la commune.

Il convient aussi de signaler que des dispositifs, tel le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), pourraient concerner d'autres communes de la vallée, même si celles-ci ne figurent pas dans la nouvelle géographie prioritaire.

---

<sup>7</sup> « Contrat de ville du territoire de la communauté de communes du Haut Bugey. Quartier prioritaires des communes d'Oyonnax et de Bellignat : Dire de l'Etat », DDCS, juillet 2014

---

Pour autant, et notamment sur la ville d'Oyonnax, la politique de la ville est un pan important de l'intervention municipale avec une équipe dédiée dont le rôle moteur est salué par les différents partenaires, à la fois au niveau de la proximité terrain avec un agent de développement et des médiateurs, et au niveau de la structuration même du partenariat institutionnel, avec un Directeur de la Cohésion sociale, de l'éducation et des services à la population, basé à la ville d'Oyonnax, et dont les fonctions recouvrent nombre de thématiques relevant du champ d'intervention de la politique de la ville.

La " petite " taille du territoire permet en effet une bonne proximité entre les acteurs institutionnels et entre ces derniers et le terrain. Par ailleurs, on peut noter la cohérence du territoire d'intervention des différents partenaires avec une présence territorialisée. Le territoire est ainsi " investi " de façon volontaire par les partenaires : Maison de la Solidarité du Conseil départemental ; CAF ; Contrat de développement durable Rhône-Alpes...

Les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville, comme le programme de Réussite Educative (PRE) ou le CISPD, ont permis de faire travailler ensemble de nombreux acteurs, et ainsi de faire émerger de nouvelles réponses aux problématiques identifiées.

On peut aussi souligner l'importance de la présence sociale sur ces quartiers à travers différents dispositifs, dont le recrutement de deux médiateurs à la Ville, l'action importante de la Sauvegarde de l'Enfance en termes de prévention de la délinquance, la présence forte des centres sociaux dans ces quartiers, et la gestion de proximité effectuée par le bailleur social Dynacité.

Cette proximité, et le dynamisme de l'équipe politique de la ville permettent d'expérimenter des actions en réponse à des problématiques identifiées et de bien faire jouer le rôle de la politique de ville en terme d'additionnalité au droit commun et dans sa dimension expérimentale. Sur le volume d'actions financées par exemple sur la période précédente, certaines sont passées progressivement dans des dispositifs de droit commun de la ville et des partenaires.

Il convient également de souligner la déjà bonne intégration entre les volets humain et urbain de la politique de la ville, à travers la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain sur La Forge, intégration qui s'est concrétisée, par exemple, par un équipement catalyseur – la vitrine de chantier- et des actions d'accompagnement des opérations urbaines.

Enfin, si des dispositifs sont menés conjointement sur les villes d'Oyonnax et Bellignat, il convient néanmoins d'alerter sur les faibles moyens en ressources humaines que possède aujourd'hui Bellignat pour travailler sur la politique de la ville. A ce stade de l'élaboration, la prise en charge se fait au niveau de la Direction Générale des Services avec un accompagnement du centre social Jacques Prévert. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, cette configuration se révélera certainement insuffisante.



\_\_\_\_\_

#### 2.1.2.1 LA PLAINE/LA FORGE

Le périmètre aujourd'hui concerné par la politique de la ville compte 4560 habitants contre 7690 habitants précédemment. C'est donc un quartier resserré qui sera traité par ce contrat de ville.

- *Un quartier accessible, et non enclavé*



Le quartier de la Plaine est situé à l'ouest du centre-ville. Ce n'est pas un quartier enclavé, et les services publics du bassin de vie d'Oyonnax sont facilement accessibles à ses habitants. Il est globalement bien desservi tant par les transports en commun qu'en équipements de proximité. On y trouve par exemple le centre social de la Plaine, la Poste, et le Centre Culturel Aragon (expositions, cours, saison théâtrale de la Ville d'Oyonnax, cinéma d'art et d'essai ...).

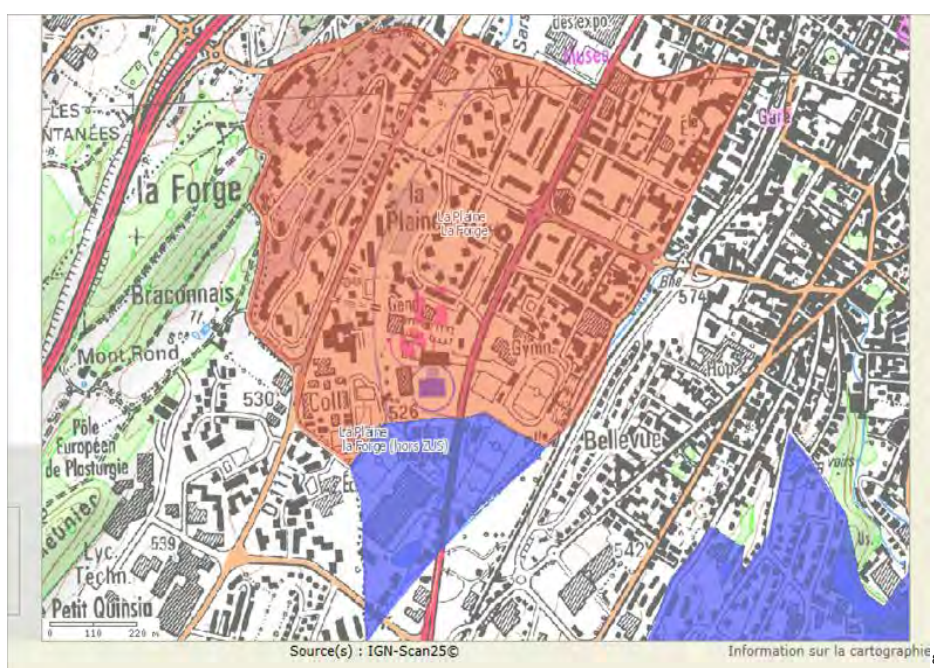
Au sein de ce large périmètre, on observe néanmoins une certaine dualité entre l'est, côté Verdun, qui est plutôt attractif, notamment de par sa proximité avec le centre-ville, et l'ouest, vers Courteline et Berthelot, qui reste moins demandé.

Le quartier de La Forge est plus excentré que celui de la Plaine, et s'est construit sur les hauteurs d'Oyonnax. A l'ouest il est bordé par une autoroute et le nouvel hôpital, à l'est il

descend sur la Plaine, et il se prolonge, au nord, sur le quartier du Pré des Saules, à Bellignat.

- *Un quartier déjà pris en charge dans le cadre de la politique de la ville*

La ville d'Oyonnax a été intégrée aux dispositifs de la politique de la ville depuis plusieurs années. Ainsi, dans le cadre de la géographie prioritaire précédente, 5 quartiers étaient classés en géographie prioritaire de la politique de la ville, La Plaine, La Forge, Nierme, Geilles et La Tuilerie, dont deux en ZUS, la Plaine et la Forge.



Carte de l'ancienne ZUS La Plaine/La Forge

Le premier contrat de ville (2000-2006), a essentiellement mis l'accent sur des actions culturelles, sportives et associatives, notamment avec les deux centres sociaux de la ville, et sur les actions d'insertion sociale et professionnelle.

En 2009, un protocole d'accord ANRU (2009-2015) a été signé pour le quartier de La Forge, prévoyant la destruction d'anciens logements ainsi que la réhabilitation et la construction de nouveaux logements. Ce projet urbain s'articulait autour de 4 objectifs sociaux principaux

- Développer la vie de quartier et le " mieux-vivre ensemble "
- Favoriser la concertation et la participation des habitants

<sup>8</sup><http://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/8201020>

- Favoriser l'intégration des habitants par l'emploi et l'activité économique
- Ouvrir le quartier au reste de la ville

Ce projet a été piloté par le comité de pilotage du CUCS. Une maison du projet, la Vitrine du chantier, a vu le jour sur le site, pour accompagner sa mise en œuvre, et faire le lien avec les habitants. Cette organisation a pu compter sur la mobilisation des équipes du centre social Ouest qui aux côtés de la Vitrine du chantier, a développé des animations autour de la rénovation urbaine. L'Association du centre social Ouest (ACSO) a pris en charge la gestion de la maison des services (l'Atelier) pour permettre aux habitants de bénéficier de services publics au sein de leur quartier rénové.

La Vitrine accueille les permanences de la Boutique de gestion, des médiateurs et de l'agent de développement de la ville, et de la Mission Locale. Le projet prévoyait également la démolition de 145 logements, la reconstruction hors site de 42 logements, et sur site de 20 logements, et la réhabilitation de 348 logements, dont les réalisations montrent une bonne prise en compte de la précarité énergétique. En termes d'équipements publics, la convention prévoyait la création d'un espace médical et de locaux dédiés à la maison initiative emploi, la requalification de certaines voies (Avenue Jean Moulin et rue Saint-Exupéry), ainsi que l'aménagement du carrefour en entrée de quartier et la création d'une grande aire de jeux centrale. Ce projet de rénovation urbaine est en cours de finalisation.

Sur cette opération de renouvellement urbain, des habitudes de travail en commun entre les différents acteurs ont été prises, et la synergie entre les volets urbains et humains a été assez efficace, à travers notamment la gestion urbaine de proximité.

Ainsi, 3 médiateurs ont été mis en place, et des actions de diagnostics en marchant ou encore de mémoire des habitants ont été entreprises.

La vitrine du chantier a servi de lieu catalyseur, essentiel pour les relations avec les habitants. Enfin, on peut également évoquer la mise en place d'un logement pédagogique Éco-logis, par Dynacité en 2014, destiné à sensibiliser les habitants aux gestes écologiques, qui s'est accompagné du recrutement d'un jeune en contrat d'avenir sur un poste de référent développement durable, et l'accompagnement renforcé des ménages, à travers deux conseillers en économie sociale et familiale (CESF).

Plus largement, ce programme de renouvellement urbain a permis au quartier La Forge de devenir plus attractif, notamment par rapport à La Plaine et au Pré des Saules.

De façon plus générale, l'expérience de la ville d'Oyonnax dans la politique de la ville lui a permis de développer une ingénierie interne performante. Son rôle moteur a été salué de façon unanime par les différents partenaires.

#### • *Des indicateurs socio-économiques qui restent dégradés*

De par son caractère récent, les informations statistiques sur le nouveau périmètre de la géographie prioritaire du quartier La Plaine/ La Forge sont peu nombreuses. On peut néanmoins en dresser un rapide portrait, notamment grâce aux entretiens réalisés, et aux données des bailleurs.

Tout d'abord, il compte 1722 logements sociaux, avec un taux de vacance très faible sur La Plaine, 0,5%, et sur la Forge, environ 1% selon les données Dynacité. Selon ces

---

mêmes données, le délai moyen d'accès au logement social est de 7 mois, ce qui est faible au regard de la moyenne départementale de 12 mois.

Il compte environ 4560 habitants, dont près d'un tiers d'étrangers. En 2013, le taux de familles monoparentales s'élevait à 15,6% (selon les données des bailleurs), contre 9,5% dans l'Ain, et 14,3% à Oyonnax.

Plus globalement, sur la commune d'Oyonnax, le taux de couverture CMU était de 9,8% en 2010, contre 4,5% au niveau régional. De plus, selon les données de la CAF, le taux de population à bas revenus, c'est-à-dire qui dispose de moins de 60% du revenu mensuel médian par unité de consommation, s'élevait à 22,8% à Oyonnax, contre 9,4% au niveau départemental.

Le taux de chômage n'a pas été mesuré au niveau communal depuis 2010, une année "noire" en termes d'emplois. On peut toutefois rappeler que selon les données CGET 2010 il s'élevait à 18,8% (19,6 % pour les femmes et 17,8% pour les hommes) à Oyonnax, et à environ 30% (34,2% / 25,2%) sur la ZUS de l'époque.

Si le taux de chômage n'a pas été mesuré récemment, on peut tout de même affirmer que l'emploi reste un sujet de préoccupation majeure sur la Plaine/la Forge, notamment chez les jeunes. Parmi les freins majeurs à leur accès à l'emploi on retrouve leur faible niveau de qualification, des problèmes de mobilité, physique et psychologique, ainsi qu'une certaine culture de l' "argent facile". Malgré de nombreuses initiatives pour lutter contre ces problèmes d'insertion, ils restent un défi majeur à relever.

On note également un taux significatif de violences intra familiales : + 14% en 2013, ainsi qu'une augmentation, plus faible, des violences causées par les mineurs (+2%). Une hausse des incivilités, ainsi que des comportements communautaristes sont également rapportés<sup>9</sup>.

Enfin, c'est un quartier qui bénéficie d'un bon tissu associatif, avec des opérateurs structurants, via les centres sociaux : le CS Ouest, et dans une moindre mesure (au regard de la nouvelle géographie prioritaire), le CS Est.

#### 2.1.2.2 *PRE DES SAULES - BELLIGNAT*

A l'origine, la mixité sociale était assez importante, avec notamment de nombreuses familles "rurales". A partir des années 90, ce quartier a été fortement fragilisé, notamment de par la précarisation de sa population, par la perte de mixité et de façon plus récente par la fermeture de la surface commerciale Intermarché en 2010 qui attirait un flux de population extérieure.

---

<sup>9</sup>« Contrat de ville du territoire de la communauté de communes du Haut Bugey. Quartier prioritaires des communes d'Oyonnax et de Bellignat : Dire de l'Etat », DDCS, juillet 2014



- *Un quartier enclavé malgré la proximité d'équipements structurants*

## Quartier Pré des Saules – Bellignat 1 100 habitants



Le quartier du Pré des Saules est situé au Nord de la commune de Bellignat, à proximité de grands équipements structurants pour le territoire (lycée Arbez Carne, Pôle Européen de la Plasturgie). Pourtant, paradoxalement, il souffre d'un relatif enclavement, qui semble s'être accentué au cours de ces dernières années.

On note également que de nombreux acteurs rapportent une concentration des problématiques sur certains secteurs, notamment la rue Louis Braille.

- *Un quartier nouvellement intégré à la géographie prioritaire*

Le Pré des Saules vient d'être intégré à la géographie prioritaire. Néanmoins, des partenariats ont déjà commencé à s'établir entre la ville d'Oyonnax et la ville de Bellignat, par exemple dans le cadre du PRE. De plus, la présence du centre social Jacques Prévert, " bras armé " de la politique sociale de la ville sur le quartier Pré des Saules, est un outil essentiel à la mise en œuvre du contrat de ville.

---

- *Une surreprésentation des populations fragiles de Bellignat sur Pré des Saules*

Le quartier du Pré des Saules compte environ 1100 habitants, sur une population totale de 3850 habitants à Bellignat. Comme à La Plaine/La Forge, près d'un tiers de sa population est étrangère.

Très peu d'informations statistiques sont disponibles sur ce quartier, en raison de son intégration récente à la politique de la ville. On peut néanmoins remarquer que le nombre de demandeurs d'emplois, au 9 janvier 2015, sur la ZUS de Bellignat représentait 44,7% des demandeurs d'emplois de la commune de Bellignat (169/378), alors que la population du Pré des Saules représente environ 30% de la population totale. Cela montre une forte surreprésentation de la population du Pré des Saules parmi les demandeurs d'emploi.

Selon les données des bailleurs, Pré des Saules comptait 15,9% de familles monoparentales en 2013, un taux proche de celui de la Plaine/La Forge, contre 9,5% dans l'Ain.

De façon plus large, la ville de Bellignat comptait 8% de taux de couverture CMU en 2010, contre 4,5% en Rhône-Alpes. Son taux de chômage s'élevait à 14,6% pour les femmes, et 11,9% pour les hommes en 2010 (données CGET).

Enfin, selon les données de la CAF, en 2013, le taux de population à bas revenus, c'est-à-dire qui dispose de moins de 60% du revenu mensuel médian par unité de consommation, s'élevait à 20,4% à Bellignat, contre 9,4% au niveau départemental.

Ainsi, comme Oyonnax, la commune de Bellignat concentre un certain nombre de difficultés sociales, qui sont surreprésentées dans le quartier de Pré des Saules.

---

### 2.1.3 LA PRISE EN COMPTE DES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

Si la signature du contrat de ville est aujourd'hui fléchée vers les quartiers prioritaires (QPV), certains quartiers (qui ne remplissent pas le critère retenu du carroyage des 1000 habitants) sur des communes identifiées concentrent aussi des difficultés et connaissent des dysfonctionnements sur lesquels il convient d'avoir, entre partenaires, une vigilance particulière notamment au niveau d'interventions dans le cadre du droit commun.

Les communes en veille identifiées, notamment à travers le " dire de l'Etat ", et les données de la CAF et de la MDS sont Arrent, Montréal-la-Cluse, Nantua. Les quartiers d'Oyonnax (Nierme, Geilles et La Tuilerie) sont également en veille active.

Sur ces communes, des priorités sont d'ores et déjà identifiées parmi lesquelles :

- Quartier du Planet à Arrent où la problématique emploi, notamment pour les jeunes, reste forte et le maintien de l'éducateur ADSEA (Sauvegarde) est nécessaire ;
- Montréal-la-Cluse où la problématique posée est celle de la nécessité de réinvestir davantage le lien social avec des familles qui ont tendance à se replier sur elles-mêmes, notamment sur le quartier Jacques Cartier ;
- Nantua, dans le quartier du Mont Cornet, sur lesquelles des problématiques sociales d'isolement sont particulièrement prononcées. Par ailleurs, il conviendra dans ce quartier de lutter contre le repli sur soi et favoriser le lien social et l'accès aux droits.

## 2.2 Etat des lieux du CUCS 2009-2014

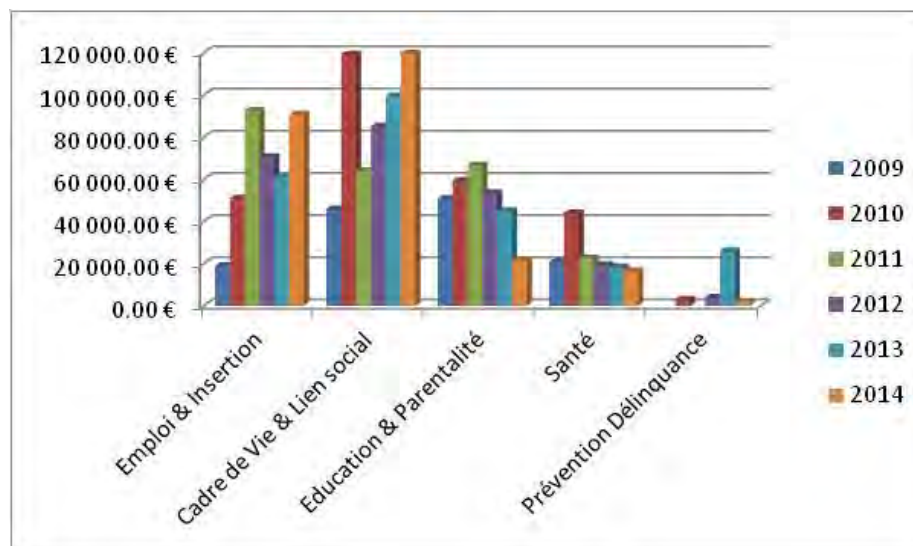
Il est important de signaler que le territoire œuvre en politique de la ville depuis près de 20 ans. Le dernier dispositif en date, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), a permis l'émergence d'actions structurantes dans les quartiers.

### 2.2.1 BILAN PHYSICO-FINANCIER

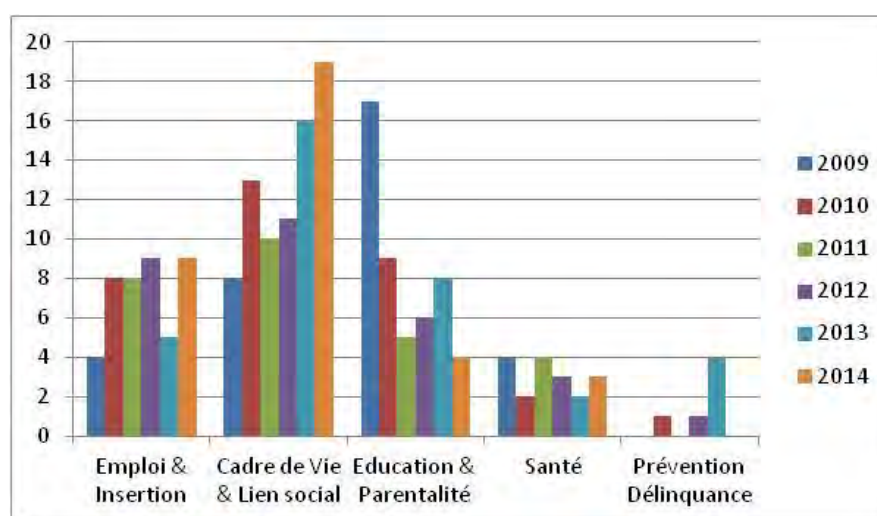
Les deux tableaux suivants, présentés lors du comité technique de novembre 2014, récapitulent le montant des subventions accordées, ainsi que le nombre d'actions subventionnées, selon chaque grand thème, au cours du CUCS 2009-2014.

Ils montrent que les postes de dépenses les plus importants ont été le cadre de vie et le lien social, et l'emploi et l'insertion, signe de la forte imbrication entre les volets humains et urbains. On remarque également une augmentation notable des actions liées au cadre de vie et au lien social, ainsi qu'une baisse significative des subventions et actions liées à l'éducation et à la parentalité, que l'on peut néanmoins expliquer en partie par la prise en charge d'un certain nombre d'actions par le droit commun.





*Subvention accordée annuellement par grands thèmes*



*Nombre d'actions annuellement par grands thèmes*

## 2.2.2 ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES DU CUCS

Parmi les nombreuses actions mises en œuvre, plusieurs sont des réussites et méritent d'être pérennisées et développées dans le prochain contrat de ville :

---

- **Action Inserfoot**

L'action Inserfoot, initiée par le Plastics Vallée Football Club en 2010, qui vise à lutter contre le décrochage scolaire et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, a été récompensée par le prix de Lauréat National du concours "Fais nous-rêver-Fondation GDF SUEZ ", en janvier 2015, dans la catégorie " Insertion sociale et/ou professionnelle " après avoir reçu le prix régional.

- **Ludolangues**

Ce dispositif, porté par le centre social Ouest, en lien étroit avec la mairie, le service social du Conseil départemental (PMI entre autre) et les écoles, vise à aider à l'apprentissage de la langue française à travers le vecteur du jeu. Il s'adresse aux parents non-francophones, ainsi qu'aux enfants en bas-âge, non scolarisés.

- **Plateforme Eté**

Créée à l'initiative de la mairie d'Oyonnax et des deux centres sociaux, il s'agit de la mise en place d'activités nombreuses et variées pour les jeunes durant l'été, période pendant laquelle beaucoup ne partent pas en vacances.

- **Médiation / Educateurs de la Sauvegarde**

La mise en place de deux médiateurs par la Ville d'Oyonnax depuis 2010, ainsi que la présence des éducateurs de la Sauvegarde ont permis d'améliorer sensiblement l'ambiance du quartier La Plaine/ La Forge.

- **Le Comité d'Animation des Quartiers d'Oyonnax (CAQO)**

La création du CAQO, qui réunit toutes les associations du quartier La Plaine La Forge, a permis de structurer le tissu associatif de ces quartiers, et d'inciter les habitants à participer et à s'engager dans la vie du quartier.

- **Le Programme Réussite Educative (PRE)**

144 élèves ont été pris en charge par le Programme Réussite Educative en 2013, et 128 au cours du premier semestre 2014. 62 % des sorties étaient motivées par des " objectifs atteints " en 2013, contre 73 % au premier semestre 2014, ce qui semble témoigner d'un progrès

- **L'Atelier Santé Ville (ASV)**

Le dispositif Atelier Santé Ville (ASV), a permis aux acteurs de travailler en réseau. Son travail s'est centré autour de 3 thématiques : Prévenir les conduites addictives, Améliorer les pratiques alimentaires, et Favoriser l'accès aux soins et aux droits, qui avaient été priorisées par le diagnostic local de santé de 2009. Ainsi, dans le cadre de l'ASV un annuaire des professionnels a été réalisé. Une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) a été mise en place à l'hôpital récemment. Des actions de sensibilisation ont aussi été menées.

### 3. Diagnostic et enjeux

Cette partie présente le diagnostic et les enjeux associés aux trois piliers de la politique de la ville : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement économique et l'emploi. Pour chaque pilier, les potentiels et les points de vigilance, transversaux aux deux quartiers prioritaires seront présentés. Cette analyse est, pour l'essentiel, le fruit des entretiens réalisés avec les partenaires mobilisés dans le cadre de ce contrat de ville et des échanges fructueux lors des comités techniques et de pilotage qui ont séquencé la démarche d'élaboration.

Seront également présentés les 4 enjeux clés identifiés sur ces deux quartiers : l'emploi, la santé, la prévention de la délinquance et le cadre de vie.

Enfin, le périmètre du territoire " vécu ", qui prend en compte les usages des habitants et permet d'élargir le périmètre d'intervention si c'est pertinent, sera présenté.

#### 3.1 Pilier Cohésion sociale

|                                                    | La Plaine-<br>La Forge | Pré des<br>Saules    | Oyonnax             | Bellignat              | CCHB   | Ain    | Rhône-<br>Alpes |
|----------------------------------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|--------|--------|-----------------|
| Taux de – de 30 ans<br>(2011)                      |                        |                      | 39,2 %              | 41,2 %                 | 38,4 % | 37,4%  | 37,9 %          |
| Taux de familles<br>monoparentales                 | 15,6%<br>(bailleurs)   | 15,9%<br>(bailleurs) | 14,3%<br>(CGET)     | 16%<br>(CGET)          |        | 9,5 %  |                 |
| Taux de population à<br>bas revenus                |                        |                      | 22,8%               | 20,4 %                 | 18,4 % | 9,4 %  |                 |
| Part des<br>bénéficiaires CMU –<br>C (Cnam - Cget) |                        |                      | F : 10.1<br>H : 9.6 | F : 7.9 %<br>H : 8.1 % |        | 2,9 %  | 4,5%            |
| Taux d'allocataires                                | 60,3 %                 | 57,6 %               | 56,8 %              | 54,8 %                 | 52,3 % | 45,2 % |                 |
| Taux de population<br>étrangère                    | 31,2%                  | 29,3 %               |                     |                        | 19%    |        | 9%              |

---

### 3.1.1 POTENTIELS

- *Des actions /dispositifs nombreux en matière d'animation sociale, de parentalité, de réussite éducative, et de santé*

En matière de réussite éducative, les différents acteurs se sont fortement mobilisés et ont mis en œuvre de nombreuses actions.

Le programme de réussite éducative (PRE), qui s'inscrit dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, repose sur une approche globale de la situation des enfants en difficulté, un principe de libre adhésion des familles, une mise en réseau des acteurs éducatifs locaux, et une mise à disposition d'un référent éducatif pour chaque enfant. Une équipe pluridisciplinaire, constituée de psychologues, travailleurs sociaux, centres sociaux, du représentant de l'Education Nationale, a été mise en place pour prendre en charge toutes les difficultés potentiellement rencontrées par les enfants (scolaires, sociales, familiales ou sanitaires). Y sont éligibles les enfants de 2 à 18 ans.

Le dispositif du PRE a ainsi permis de mettre en place 144 parcours en 2013 et 128 durant le premier semestre 2014. Une majorité des élèves suivis dans le cadre du PRE sont des garçons (60%). Durant le premier semestre 2014, 45% des enfants suivis habitaient à La Plaine/La Forge, et 18 % des enfants venaient de Bellignat, soit 4 points de plus qu'en 2013. En termes de réussite, 62 % des sorties étaient motivées par des "objectifs atteints" en 2013, contre 73 % au premier semestre 2014, ce qui semble témoigner d'un progrès. Jusqu'à récemment, le dispositif du PRE était exclusivement réservé aux écoles d'Oyonnax, mais depuis peu il a été étendu à Bellignat, avec 12 parcours proposés, et les services de Bellignat et d'Oyonnax ont commencé à travailler ensemble.

On peut également citer Ludolangues, dispositif porté par le centre social Ouest, avec l'aide du service social du département et de la mairie d'Oyonnax. Il s'agit d'actions d'apprentissage de la langue française, par le vecteur du jeu, organisées à l'intention des parents et des petits non scolarisés.

Les liens entre les écoles et les centres sociaux se sont fortement développés, à travers le PRE, l'accompagnement scolaire, les activités périscolaires, Ludolangues, ou encore le Café des parents, qui travaillent sur la parentalité et le lien entre écoles et parents d'élèves. Par exemple, les enfants qui viennent à l'aide aux devoirs organisée par les centres sociaux sont souvent orientés par les équipes éducatives.

Les acteurs rencontrés tirent un bilan très positif de la mise en œuvre de la réforme des temps d'activités périscolaires (TAP), qui ont permis à de nombreux enfants d'avoir accès à de nouvelles activités éducatives et culturelles, grâce notamment au partenariat qui s'est construit entre écoles et associations sportives. Environ 80% des élèves de primaire y participent.

---

Toutefois, certains points à améliorer ont été identifiés, comme le manque de suivi après 18 ans, et le manque de coordination entre les différents dispositifs. L'idée de réinstaurer la plate-forme de l'illettrisme, qui avait été créée il y a quelques années, puis supprimée, a aussi été évoquée.

Dans le domaine de la santé, le dispositif Atelier Santé Ville (ASV), lancé en mars 2010 et piloté par le CCAS, a également permis aux acteurs de travailler en réseau. Une soixantaine de professionnels ont participé à des groupes de travail organisés autour de 3 thématiques : Prévenir les conduites addictives, améliorer les pratiques alimentaires, et favoriser l'accès aux soins et aux droits, qui avaient été priorisées par le diagnostic local de santé de 2009. Ainsi, dans le cadre de l'ASV un annuaire des professionnels a été réalisé. Une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) a été mise en place à l'hôpital récemment. Des actions de sensibilisation ont aussi été menées, notamment auprès des écoles, sur les thèmes de l'alimentation (des dépistages du diabète et des cancers sur le marché d'Oyonnax, par exemple), et des addictions. Le thème de l'hygiène bucco-dentaire sera abordé en 2015. Néanmoins, les problématiques de santé restent un enjeu très important pour ces quartiers.

En matière de prévention de la délinquance, le dispositif du CISPD a permis de faire travailler ensemble tous les acteurs concernés et de constituer une cellule de veille qui fonctionne plutôt bien, selon les dires des acteurs rencontrés.

- ***Un tissu associatif dense, bien animé par la ville, qui a permis de maintenir voire développer une vie de quartier conviviale***

Des centres sociaux sont présents de longue date sur les différents quartiers concernés. Ils occupent un rôle important dans l'animation et l'accompagnement social des habitants, même si leur taux de pénétration pourrait être encore plus fort. Sur la Plaine, la Forge c'est principalement le Centre Social Ouest qui intervient, le Centre Social Est est, lui, plutôt présent sur d'autres quartiers, centre-ville, Geilles, Nierme et La Tuilerie. Il coopère néanmoins avec le Centre Social Ouest, dans le cadre de la politique de la ville sur certaines actions, comme la plate-forme Eté (activités mises en œuvre pour les enfants en été). Depuis 2012, ils ont mis en place une politique d'incitation forte auprès des jeunes filles, qui fréquentaient très peu les activités proposées. En 2012, 7% des jeunes touchées étaient des filles, cette part est passée à 30,5% en 2014, un progrès incontestable, bien qu'il reste en-deçà de l'objectif fixé de 40%.

Au Pré des Saules, le centre social Jacques Prévert est l'acteur principal de la vie associative du quartier, c'est un acteur essentiel de la politique sociale de la ville de Bellignat. Il a notamment mis en place des commissions habitants, visant à développer la participation des habitants, afin que le centre social devienne un véritable lieu d'échange.

---

Ces trois centres sociaux organisent de nombreuses activités à destination des enfants, jeunes et adultes. On note néanmoins un manque d'animation pour les jeunes majeurs, auprès desquels les éducateurs essaient de faire un travail " hors les murs ".

Par ailleurs, la vie associative de La Plaine La Forge est assez développée. Ainsi, plusieurs associations d'habitants se sont créées, contribuant à la création de lien social au sein du quartier. On peut citer, par exemple, Mosaïque, créé par un groupe de mères en congé parental, qui vise à animer le quartier à travers l'organisation d'événements festifs (fêtes de quartier, goûter de Noël ...), AGLCR (La Forge), qui organise des activités et a mené un travail documentaire pour mettre en valeur la mémoire du quartier, Grandir ensemble (La Forge), qui se donne pour but de créer des temps d'échange entre parents, enfants, et institutions de la ville d'Oyonnax et fait de l'aide aux devoirs, ou encore Amalgame, qui travaille à la promotion de la culture hip-hop, à travers l'organisation de " battles ", de cours et de spectacles de danse.

On constate aussi la présence d'associations sportives impliquées dans des actions d'insertion des jeunes, à Oyonnax. Le Plastics Vallée Football Club a par exemple mis en place une action Inserfoot depuis 2009. Dans ce cadre, il suit les jeunes de son club, vérifie leur assiduité scolaire, en lien avec les écoles, et les aide parfois à décrocher un stage ou un emploi. Le club de rugby est pour l'instant moins impliqué, le club de gym, quant à lui, fonctionne plutôt bien.

Toutefois, ce tissu associatif, bien que dense, reste fragile et repose beaucoup sur certaines personnes très investies. Ainsi, suite au déménagement du responsable sport et culture sur Berthelot, son activité n'a pas été reprise, par exemple. De plus, le lien entre centres sociaux et associations d'habitants pourrait être plus développé, selon certains acteurs.

Le Comité d'Animation des Quartiers d'Oyonnax (CAQO), structure réunissant toutes les associations du quartier, a pour objectif de les fédérer et de jouer un rôle moteur. Cette " fédération " a été souhaitée par la ville d'Oyonnax et bénéficie du soutien, pour sa structuration, de la ville. Des actions ont déjà été menées, comme la mise en place des animations de quartier, comme le goûter de Noël et le tournoi des associations. Néanmoins les relations sont parfois difficiles entre les associations de bénévoles et les associations " professionnelles ", comme les centres sociaux, qui ne disposent pas des mêmes moyens et n'ont pas les mêmes modes d'intervention.

A Bellignat, commune de taille modeste, le tissu associatif social est peu développé et, mis à part le centre social, on ne recense pas d'associations spécifiquement dédiées au quartier du Pré des Saules. C'est sans doute là aussi une orientation majeure pour le contrat de ville que de soutenir la structuration d'association d'habitants, au-delà de la mise en place du conseil citoyen.



---

### 3.1.2 POINTS DE VIGILANCE

- *Une précarisation de la population*

Malgré de nombreux efforts, et des initiatives innovantes, la situation socio-économique des habitants de ces quartiers ne s'est pas améliorée, et beaucoup d'acteurs constatent une précarisation de la population sur le terrain.

Certaines familles cumulent des problématiques, financières, langagières, d'éducation, d'emploi, qui instaurent un cercle vicieux de difficultés dont il est difficile de sortir. Ainsi, le manque de connaissance de langue française a un impact direct sur les problématiques de santé et de réussite éducative car elles empêchent une bonne compréhension entre habitants et personnel éducatif et sanitaire.

La crise économique, combinée au déficit de formation de beaucoup d'habitants de ces quartiers, a contribué à une précarisation de l'emploi. Un autre facteur, plus structurel et directement lié à la structure industrielle du territoire, a lui aussi eu un effet négatif sur la formation de la main d'œuvre. L'intérim s'est développé fortement sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises pour s'ajuster au mieux aux commandes des donneurs d'ordre, fluctuantes. L'intérim a donc un double effet dont les acteurs de l'emploi mesurent aujourd'hui les effets négatifs. En effet, si l'intérim constitue un moyen " simple " et efficace pour accéder à de l'emploi sans forte qualification, et donc adapté globalement à un profil important de la main d'œuvre sur le territoire, il n'a pas, en revanche, permis, la construction de parcours de formation de longue durée et a limité les intérimaires à se projeter de façon plus forte.

L'autre " indicateur " pouvant alerter sur une précarisation de la population concerne le taux de familles monoparentales. Ces quartiers n'y échappent pas et la monoparentalité concerne souvent des femmes seules avec enfants. Si la monoparentalité ne constitue pas en soi un " problème ", elle est néanmoins un facteur porteur de fragilité notamment dans les freins à l'emploi qu'elle peut induire quand se pose la question de la garde des enfants par exemple.

Si la population se précarise, les bailleurs constatent néanmoins, qu'à ce jour, cela ne se répercute pas sur la " solvabilité " des ménages au regard du bon taux de recouvrement. Ceci étant, les bailleurs, et plus particulièrement Dynacité, ont mis en place un accompagnement social auprès des ménages, à travers des postes de CESF, qui réalisent un travail important pour tenter d'éviter des situations de surendettement.

---

- *Une dualité de plus en plus marquée entre QPV et le reste de la ville*

A Oyonnax, les acteurs rencontrés s'accordent sur une accentuation de la frontière "mentale" entre le quartier de la Plaine-La forge et le reste de la ville, où vivent des populations différentes, et qui se mélangent de moins en moins. *"A Oyonnax, il y a véritablement deux mondes : la main-d'œuvre immigrée et le monde des TPE/PME familiales"*.

Cette coupure peut constituer une menace importante pour la cohésion sociale à l'échelle de la ville si des perméabilités plus fortes ne sont pas trouvées, qu'elles soient urbaines mais aussi surtout de l'ordre du symbolique et de l'événementiel pour faire connaître les potentialités des quartiers.

Plusieurs acteurs constatent également l'accentuation de l'enclavement et de l'isolement du quartier de Pré des Saules, sur Bellignat, au cours de ces dernières années, en lien avec la perte de services et de commerces, et d'une morphologie urbaine par endroits peu attractive.

- *Des demandes de prise en compte de la diversité culturelle et culturelle qui viennent achopper et interpeller le cadre d'intervention républicain*

Des inquiétudes face à un recul de l'apprentissage de la langue française ont été exprimées à plusieurs reprises. Il faut cependant noter que les dispositifs existants d'apprentissage de la langue française sont insuffisants au regard des besoins, et que beaucoup de personnes sont sur liste d'attente. Les femmes sont particulièrement plus touchées, de par un rapport à l'emploi assez complexe à appréhender et difficile à objectiver entre ce qui relève de "l'autocensure", du désir de rester mère au foyer, de l'emprise de l'environnement social et culturel.

Plus largement, le constat d'un "repli communautaire" ou du moins d'une visibilité plus forte des appartenances religieuses, sont mis en avant par un nombre important d'acteurs. L'apparition de nouvelles revendications religieuses est évoquée (alimentation à l'école, port du voile, refus d'activité mixte), et questionne le respect de la laïcité et de l'égalité femmes/hommes.

Néanmoins, certains rappellent la nécessité de prendre en compte cette volonté de reconnaissance identitaire qui peut être considéré comme légitime, notamment avec un travail de mise en valeur de ces différences culturelles.

Ce débat est au cœur de la réflexion concernant la laïcité et constitue là aussi un axe de travail et d'objectivation à mener dans le cadre du contrat de ville, avec tout ce qu'il comporte comme complexités.

- *Des problématiques sanitaires importantes et un accès à la santé déficitaire*

|                                                | Oyonnax | Ain   | Rhône-Alpes |
|------------------------------------------------|---------|-------|-------------|
| <b>Nombre de médecins généralistes (2009)</b>  | +/- 20  |       |             |
| <b>Densité de médecins généralistes (2009)</b> | 0,8 ‰   | 0,9‰  | 1,0‰        |
| <b>Nombre de médecins spécialistes (2009)</b>  | +/- 30  |       |             |
| <b>Densité de médecins spécialistes (2009)</b> | 0,8 ‰   | 0,5‰. | 0,8 ‰       |
| <b>Nombre de dentistes (2008)</b>              | 11      |       |             |
| <b>Densité de dentistes (2008)</b>             | 0,5 ‰   | 0,6 ‰ | 0,7 ‰       |

Malgré la mise en place du dispositif ASV, qui a permis de mieux faire travailler ensemble les acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, éducatifs du territoire, de nombreuses problématiques sanitaires sont constatées sur le terrain. C'est aussi grâce au travail réalisé dans le cadre de l'ASV que ces problématiques ont pu être mises en exergue et peuvent ainsi aujourd'hui faire l'objet d'éléments de réponse.

Ainsi, le diabète, l'hygiène bucco-dentaire (les deux étant liés à des comportements alimentaires peu équilibrés) les addictions (drogues, jeux vidéos), et le mal-être des enfants sont régulièrement évoqués. Beaucoup ont le sentiment d'une augmentation des addictions parmi les jeunes, et plus particulièrement de la consommation d'alcool.

En lien avec l'identification de ces carences et problèmes de santé, on observe un manque de recours aux soins, qui peut s'expliquer par :

- Les faibles revenus des ménages
- La méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits, accentuée par la non-connaissance de la langue française
- Des rapports au monde médical différents selon les cultures
- La faiblesse de l'offre médicale du territoire, qui est de plus en plus saturée, qu'elle soit généraliste ou spécialiste. Il manque notamment de pédiatres, psychiatres, psychologues et dentistes. Les délais d'attente dans les structures psychiatriques, et pédopsychiatriques, sont très importants.

---

Un travail avec le Centre hospitalier du Haut-Bugey (CHHB) est en train de s'opérer pour affiner ses problèmes de carences sanitaires dans le territoire et développer des ateliers santé ville (ASV) en cohérence avec les problématiques constatées par l'hôpital.

- *La place des femmes : des divergences assez fortes dans l'analyse et un manque de données factuelles*

De nombreux acteurs s'accordent également sur la problématique de la faible présence des femmes, et notamment des jeunes filles de 14 à 20 ans, dans les animations mises en place. Ainsi, les centres sociaux d'Oyonnax ont priorisé cet axe depuis deux ans, avec des résultats concluants puisque la part des filles dans le public touché par leurs activités a fortement augmenté, de 7% à 30%, mais reste inférieure à celle des garçons. On constate également une plus forte présence des filles sur les activités programmées que sur les activités de proximité, ce qui témoigne de leur plus faible présence dans la rue, le phénomène de bandes de jeunes qui " traînent " restant très masculin.

Les acteurs constatent une attrition des femmes de la vie du quartier, un peu avant la majorité, qui est doublement interprétée, mais sans vraiment d'éléments objectivés pour qualifier cette désaffection : est-elle le signe d'une contrainte exercée par le cadre familial et culturel ou est-elle tout simplement un signe " sociologique ", un effet lié à l'âge et d'une étape " naturelle " de la construction individuelle ?

Elles reviennent néanmoins quelques années plus tard, souvent après avoir eu des enfants, et beaucoup s'investissent alors dans la vie du quartier.

La question de la violence faite aux femmes a également été souvent évoquée, ainsi que l'augmentation des violences intra-familiales. Toutefois, il manque de données pour objectiver ce phénomène de façon satisfaisante à ce stade. Mais des actions et dispositifs existent (action AVEVA notamment) qui seront à poursuivre dans le futur contrat de ville

- *Un cadre parental qui se fragilise dans l'espace public*

Les acteurs rencontrés constatent un désinvestissement de plus en plus prononcé des parents dans l'éducation de leurs enfants, ou du moins une difficulté de plus en plus importante à tenir cette place.

Pour autant, la parentalité a été un axe investi dans le cadre du CUCS, même si les subventions ont été progressivement revues à la baisse, mais avec certaines actions qui sont passées dans le droit commun.

Des expérimentations ont été conduites, tels Ludolangues ou le Café Ecoute Parents, action mise en place au niveau de deux écoles. Le PRE fait office aussi d'un dispositif plaçant la parentalité comme pilier.

Néanmoins, les actions portant sur la parentalité restent à ce jour menées de façon " ponctuelle " ou expérimentale et gagnerait à s'inscrire dans une réflexion et une stratégie plus globale, d'autant qu'elles ne s'adressent bien souvent qu'à des parents de

---

jeunes enfants. Les opérateurs constatent en effet qu'il existe encore des angles morts du droit commun à destination de la parentalité concernant les adolescents et post-adolescents, alors même que les difficultés d'exercice de la parentalité sont importantes sur cette tranche d'âge.

C'est pourtant une dimension essentielle à prendre en compte dans la problématique de la réussite éducative, mais aussi plus largement de façon transversale.

Plusieurs acteurs rencontrés proposent la création d'un lieu dédié aux parents, et citent notamment l'exemple d'une école à Bourg-en-Bresse.

## 3.2 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

### 3.2.1 POTENTIELS

- *Une accessibilité suffisante, et une assez bonne proximité au centre-ville et aux équipements, en dépit d'une offre commerciale inégale en cœur de quartier*

La Plaine La Forge n'est pas un quartier physiquement enclavé. Il est situé à proximité du centre-ville, et est bien desservi par les transports en commun.

Le Pré des Saules n'est également pas un quartier isolé, il est situé sur un axe de passage entre Oyonnax et Bellignat, avec en proximité des équipements structurants du territoire tels le lycée et le Pôle Européen de Plasturgie.

Néanmoins, malgré ces éléments, il est de plus en plus vécu comme un territoire enclavé. En effet, aucun équipement en cœur de quartier n'en fait un quartier de passage ou de destination. La fermeture de l'Intermarché en 2010, certes localisé en frange du périmètre, a accentué cette situation.

L'offre commerciale est globalement satisfaisante sur la Plaine. Un petit centre commercial, composé notamment d'une boulangerie, confère une certaine animation au secteur.

Elle est plutôt insuffisante sur la Forge, néanmoins quelques petits commerces y existent, comme la pharmacie ou la café Oyonnet.com, et sont décrits comme des lieux d'échange importants pour le quartier. Il y a également une permanence de la boutique de gestion des entreprises dans la Vitrine du chantier, qui attire des gens extérieurs.

Sur Pré des Saules, une offre commerciale de proximité existe est présente : on y trouve une dizaine de commerces, dont un tabac, une boulangerie, une pharmacie, une agence Caisse d'Epargne, ou encore un restaurant. Toutefois, ce tissu commercial a été très fragilisé par la fermeture d'Intermarché, qui permettait d'attirer de nombreux clients pour ces petits commerces.

La ville de Bellignat a racheté ces locaux pour en faire un commerce alimentaire et un pôle santé, et ainsi renforcer, voire développer le tissu de commerces et de services du quartier.

---

C'est un enjeu important pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité de ces quartiers, pour en faire des lieux de destination et de passage.

- *Des quartiers qui sont comparativement très attractifs sur la dimension logement social*

En termes de prix, mais aussi de confort de logements, ce sont des quartiers attractifs par rapport à d'autres secteurs du territoire. Ainsi, les charges sont relativement faibles sur la Plaine La Forge. De plus, l'installation de la chaufferie de biomasse devrait réduire significativement les charges de chauffage. Au Pré des Saules les charges sont un peu plus élevées, mais les loyers sont faibles.

Par rapport au parc privé ancien du territoire, obsolète, ces quartiers, à forte concentration de logements sociaux, peuvent être qualifiés de compétitifs. Le taux de vacance y est quasi inexistant et le délai moyen pour accéder au parc sur ces quartiers est parmi l'un des plus faibles du département.

- *Une présence de proximité assurée par les bailleurs mais aussi par la collectivité*

3 bailleurs sont présents sur ces deux quartiers :

- Dynacité, qui détient une majorité des logements, 1033 sur La Plaine, 466 sur La Forge et 281 sur Pré des Saules
- Semcoda, 350 logements sur la Plaine et 146 sur Pré des Saules
- Logidia, une cinquantaine de logements sur Pré des Saules et 15 logements sur Oyonnax.

Une présence de proximité globalement satisfaisante est assurée par ces bailleurs. Ainsi, pour ce qui concerne les logements Dynacité, sur les sites de La Plaine La Forge, 14 chargés d'entretien sont présents (1 chargé d'entretien pour 100 logements), ainsi que 3 référents de proximité. 4 agents de Semcoda sont présents sur La Plaine.

Sur Pré des Saules les relations habitants/bailleurs se font surtout au sein de la commission cadre de vie, organisée par le centre social Jacques Prévert. La mairie de Bellignat est peu sollicitée par les bailleurs, et estime que les chargés d'entretien de Dynacité font un travail d'animation satisfaisant.

De son côté, la ville d'Oyonnax a mis en place des actions de médiation avec deux médiateurs sociaux dans les quartiers à partir de 2010. Elle constate une diminution des dégâts suite à la mise en place des médiateurs, bien que des tensions restent présentes. Aux côtés des médiateurs, la présence des éducateurs de la Sauvegarde auprès des jeunes du quartier a également contribué à une certaine amélioration de l'ambiance. Une amélioration soulignée par la direction départementale de la cohésion sociale, qui constate un apaisement des relations entre la police et les jeunes depuis un an environ.



---

Il apparaît important de préserver cet investissement de proximité, qui contribue à un apaisement de l'ambiance de ces quartiers, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des besoins des habitants.

### 3.2.2 POINTS DE VIGILANCE

- *Une mixité socio-économique en panne, dans un contexte de marché détendu y compris au niveau du parc social ...*

Dans un contexte de marché immobilier relativement détendu, où le temps moyen d'attente pour accéder à un logement social est faible, 7 mois, la mise en place d'une mixité sociale se révèle très difficile. La faible demande de logements entraîne une concurrence forte entre les bailleurs sociaux pour récupérer les " *dossiers qui tiennent la route* ". Les bailleurs font état de l'absence de leviers pour développer la mixité sociale, difficulté qui s'est accentuée au cours des 4 ou 5 dernières années. De fait, compte tenu des dossiers présentés, qui présentent souvent les mêmes caractéristiques en termes de provenance des demandeurs, les bailleurs expriment de nombreuses difficultés pour exercer un tant soit peu de mixité. Ainsi, ils ne peuvent éviter que des regroupements communautaires ne se produisent sur un ensemble de bâtiments. Pour autant, et aussi grâce à l'action de proximité et aux nombreuses actions financées dans le cadre du CUCS, la cohabitation entre habitants de provenance différente ne pose pas de problèmes majeurs en termes d'incivilités.

Le maintien de l'occupation des logements se fait aussi et surtout par la décohabitation, et notamment par des séparations, " *le fonds de commerce aujourd'hui c'est la séparation d'un couple* ", explique un bailleur.

La réhabilitation du quartier de la Forge l'a rendu plus attractif par rapport aux autres quartiers sociaux. Ainsi, plusieurs acteurs rapportent l'intérêt porté par les habitants du Pré des Saules et de La Plaine, dont le parc est vieillissant et n'est plus adapté aux demandes des habitants actuels (absence d'ascenseur, de balcon ...) pour les logements neufs de la Forge.

Ces éléments rappellent l'importance de continuer le renouvellement du parc social, de façon à éviter que l'écart se creuse entre parc neuf et parc ancien, et à rendre possible la mise en place d'une plus grande mixité sociale.

- *Des usages déviants des espaces, un sentiment d'insécurité latent même si les incivilités sur le patrimoine bailleurs restent faibles*

On constate les mêmes phénomènes de bandes de jeunes, parfois alcoolisées ou droguées, qui occupent l'espace public sur La Plaine/La Forge et sur Pré des Saules,

---

créant ainsi des "conflits d'usage" de l'espace. Les problématiques d'addiction à certaines drogues et alcool, évoquées auparavant, aggravent ces phénomènes. Des problématiques d'incivilités dans les transports en commun ont également été soulignées, de par une fréquence insuffisante du transport scolaire pour les deux collèges et qui induit de fait un rabattement d'un nombre important de collégiens sur le réseau de transports Duobus (Kéolis).

Néanmoins, de façon générale et sur le patrimoine, les bailleurs rapportent un nombre d'incivilités plutôt faible, bien qu'un peu plus élevé sur Pré des Saules.

A Pré des Saules, la cohabitation entre plusieurs groupes de population est parfois difficile. Ainsi, les relations entre lycéens, qui viennent "squatter" les espaces du quartier et habitants sont souvent tendues. L'espace autour du city stade est partagé par plusieurs populations mais ce partage crée un sentiment d'insécurité et de "non-respect", et l'ambiance y est décrite comme "assez lourde". Des difficultés de cohabitation avec le quartier pavillonnaire situé entre Pré des Saules et la Forge ont aussi été soulignées.

Le développement du travail de médiation de proximité, en lien avec les dispositifs de santé, apparaît donc nécessaire. Un effort supplémentaire devrait être fourni à Pré des Saules, qui n'a pas encore bénéficié d'actions de médiation.

Sur le Pré des Saules, et en raison d'un patrimoine bailleurs fortement imbriqué, des problématiques de gestion urbaine de proximité se posent en articulation avec les services gestionnaires de la commune. Des difficultés relatives à la collecte des déchets mais aussi à l'entretien des espaces sont évoquées et relayées par la commission "cadre de vie" animée par le centre social. Des modes de régulation devront être trouvés dans le cadre du contrat de ville.

- *Une image encore stigmatisée*

Globalement l'image de ces quartiers reste encore marquée par une certaine stigmatisation. Pour autant, la partie de la Forge qui a été réhabilitée et rénovée, est aujourd'hui mieux perçue.

Par effet miroir, cette réhabilitation a contribué à accentuer la mauvaise image des logements de La Plaine, anciens, peu adaptés aux standards actuels et dont beaucoup ne disposent pas d'ascenseur, ni de parkings.

Malgré un parc de logements assez récents, et de bonne qualité, l'image du Pré des Saules s'est dégradée, à mesure que son enclavement s'est renforcé. Sa forme urbaine, assez dense, et qui comporte certains immeubles assez hauts et massifs, renvoie à des représentations négatives, ce qui contribue à sa stigmatisation, d'autant plus dans une commune dont la morphologie urbaine est globalement plutôt pavillonnaire.

Cette image de " quartiers sensibles " se traduit également par des phénomènes, relayés par les personnes interrogées, de discriminations " à l'adresse ", qui constituent un frein supplémentaire dans la recherche d'emploi des habitants.

### 3.3 Pilier développement économique et emploi

|                                              | La Plaine/<br>La Forge | Oyonnax | %<br>ZUS/<br>Ville | Pré des<br>Saules | Bellignat | %<br>ZUS/<br>Ville |
|----------------------------------------------|------------------------|---------|--------------------|-------------------|-----------|--------------------|
| Population (INSEE)                           | 4560                   | 22 650  | 20%                | 1100              | 3850      | 28,5 %             |
| Nb de demandeurs d'emploi (Pôle Emploi 2014) | 941                    | 2528    | 37,2%              | 169               | 378       | 44 %               |

|                                           | Oyonnax                | Bellignat             | CCHB                     | Ain                      | Rhône-Alpes |
|-------------------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|
| Taux d'activité des 15-64 ans (INSEE2011) | 71,5 %                 | 73,3 %                | 73,6 %                   | 76,2 %                   | 73,9 %      |
| Part des non diplômés (INSEE2011)         | F : 39.3%<br>H : 39.4% | F : 28.8%<br>H : 27 % | F : 29.2 %<br>H : 28.8 % | F : 21,6 %<br>H : 20,2 % |             |

#### 3.3.1 POTENTIELS

- *Un territoire industriel*

Le tissu industriel du territoire est très structuré par l'importance de la plasturgie, industrie qui a souffert de la crise mais qui a des opportunités de se renouveler, et auquel est associé un important tissu de PME et quelques fleurons industriels, attachés au territoire. La présence du Pôle européen de Plasturgie (PEP) sur le territoire est également un atout important. Enfin, c'est une filière qui peut potentiellement se développer vers de nouveaux débouchés : aéronautique, cosmétique ...

Il existe également un potentiel de féminisation des " métiers traditionnellement masculins " de la plasturgie.

L'exploitation de la filière du bois reste à développer sur le territoire du Haut-Bugey, ainsi que l'économie tertiaire et résidentielle, avec le tourisme notamment.

---

- *Des acteurs de l'emploi bien impliqués et une bonne base de travail en commun avec le CTEF (Contrat Territorial Emploi Formation)*

En ce qui concerne le service public de l'emploi, il existe une agence Pôle Emploi à Oyonnax, qui a été localisée depuis peu à la cité administrative, ce que certains déplorent compte tenu de son caractère excentré.

Le territoire est aussi doté d'une Mission Locale également installée à la cité administrative, avec une conseillère emploi qui tient une permanence à la Forge. Pour certains, cette disposition reste insuffisante au regard des enjeux portant sur l'emploi et l'insertion des jeunes et de la nécessité d'aller vers ce public de façon plus volontaire et plus individualisée. Cependant, l'arrivée d'un médiateur "emploi" à la Mission locale (dans le cadre du dispositif adulte-relai financé par l'Etat) permet à celle-ci d'aller à la rencontre des jeunes pour mieux les orienter.

Sur Bellignat, en revanche, le service public de l'emploi n'a pas développé d'actions spécifiques pour l'instant, un travail de diagnostic est en cours sur les jeunes de cette commune.

Dans ces deux territoires, la question de suivi de cohorte de jeunes se pose pour agir concrètement sur un contingent de jeunes à diriger vers l'emploi.

La mise en place du Contrat Territorial Emploi Formation Pays de Gex, Bassin Bellegardien, Haut-Bugey en articulation avec les services de l'emploi, a permis la production de diagnostics, de données et de propositions de façon régulière. Depuis septembre 2014, les animateurs de la démarche CTEF assurent chacun un mi-temps d'animation sur un territoire. Cette nouvelle organisation devrait faciliter le suivi des actions et l'identification des besoins des secteurs d'activités importants du territoire, en lien avec les collectivités locales. Jusqu'à présent, l'appropriation du CTEF par les acteurs du Haut-Bugey est restée assez limitée, notamment en raison des différences fortes entre les problématiques rencontrées par les territoires concernés.

Dans le cadre du Service public de l'emploi (SPE) 5 groupes de travail ont été créés sur le Haut-Bugey. Au cours de l'année 2014, par exemple, un groupe de travail, animé par la DIRECCTE, a travaillé sur le thème de l'attractivité des métiers industriels et a mis en place des visites d'entreprises à destination des prescripteurs afin d'approfondir leur connaissance des métiers de la plasturgie. Les résultats de ces visites ont été jugés significatifs, et elles sont à pérenniser. D'autres groupes ont travaillé sur le développement du partenariat avec les entreprises (rencontres délocalisées partenaires de l'emploi/entreprises, formation adaptée aux besoins des moulistes), sur le développement de l'offre de l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire (création d'un atelier chantier d'insertion pour 2015). Le groupe de travail sur l'amélioration de la maîtrise de la langue française n'a en revanche pas bien fonctionné et n'a pas mené d'actions notables.

Il convient aussi de citer le forum Emploi SOFEO qui témoigne d'un bon partenariat entre les différentes structures et certaines entreprises du territoire.

---

*Une offre d'insertion existante, avec des opérateurs clés, qui reste à compléter et à diversifier*

Sur le territoire, il existe des structures visant à l'insertion sociale et professionnelle mais cela reste insuffisant au regard des besoins.

On relève également l'existence d'initiatives associatives. L'action expérimentale Jeune portée par l'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte), par exemple, travaille à mettre en lien avec l'emploi et la formation des jeunes très éloignés des dispositifs de droit commun, repérés par la Mission Locale, Pôle Emploi, PRE, agents de développement Politique de la Ville, ADSEA, ou bien le Pôle ressource Ados (PRA). Il faut également mentionner l'action faite du groupe Solid'Aire, basée à Arbent, qui regroupe l'association Recycl-Aire, (3 ateliers et chantiers d'insertion), et Aire Service (une association intermédiaire et une entreprise de travail temporaire d'insertion).

Toutefois des chaînons manquants ont été identifiés pour permettre de mettre en place des parcours d'insertion. Les SIAE sont à renforcer sur le territoire, et il manque également de chantiers d'insertion. Une meilleure communication entre SIAE, donneurs d'ordre publics, employeurs privés et Pôle Emploi, serait également bénéfique. Pour autant, au-delà des intentions, reste la problématique des financements qui se sont largement réduits depuis des années sur ce type d'outils.

Sur la Forge, une boutique de gestion a pris place dans la Vitrine du Chantier. C'est une structure qui accueille et apporte un premier soutien à des porteurs de projet potentiels, et ouverte à tous les habitants du territoire intercommunal. Pour autant, si sa localisation est forte en termes de symbole, on ne constate pas à ce stade d'un développement d'activités spécifiques sur le quartier.

### 3.3.2 POINTS DE VIGILANCE

- *Un taux de chômage qui augmente, notamment chez les jeunes, très peu formés*

Le taux de chômage des jeunes en ZUS est très élevé, autour de 30 %, selon les données CGET 2010, et la population est particulièrement peu formée. Ainsi, en 2014, 63% des jeunes inscrits à la Mission Locale avaient des niveaux de formation de V à infra V. Depuis 3 ans, on observe en outre une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi qui ont le bac. Ainsi, 37% des jeunes accompagnés par la Mission Locale ont un niveau IV ou plus. Toutefois, cette augmentation s'expliquerait en partie par la suppression des BEP au profit des baccalauréats professionnels<sup>10</sup>.

L'insertion professionnelle des jeunes doit être travaillée dans une logique de parcours. A titre d'exemple le Service Civique constitue un réel tremplin pour les 16-25 ans et doit être

---

<sup>10</sup> Note stratégique du territoire de la ZTEF du Haut-Bugey, Pays Bellegardien, Pays de Gex, pour l'année 2015»

---

développé dans les QPV (objectif fixé par l'Etat : 25% des jeunes en service civique issus des QPV).

- *Une mauvaise image de la plasturgie chez les jeunes*

Beaucoup relèvent le paradoxe que constitue le décalage entre la modernisation et l'augmentation de la valeur ajoutée de l'industrie de la plasturgie et l'image très peu attractive qu'elle conserve chez les jeunes. Si plusieurs actions ont été menées pour changer cette image négative, elle reste un enjeu important pour l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

A ce rejet de l'industrie plasturgique s'ajoute une certaine " culture de l'intérim ".

- *Des entreprises encore peu investies au niveau de la politique de la ville*

La filière de la plasturgie est composée d'un fort tissu de PME et de PMI, pour lesquels il est difficile de s'investir dans la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi. Le coût de l'apprentissage pour une TPE reste important.

Néanmoins, des avancées ont été constatées d'un investissement plus fort de certaines entreprises pour mieux travailler avec les services publics de l'emploi. Pour autant, le panel d'entreprises investies reste toujours limité à un noyau dur. Cependant, des passerelles sont encore à tisser davantage avec Allizé plasturgie et avec l'AEPV (Association des acteurs économiques de la Plastics Vallée).

- *Le décalage entre la montée en " valeur ajoutée " des métiers de la plasturgie et la (non)qualification des publics pose la question de la formation*

La problématique de la non-adéquation entre le faible niveau de formation des publics et l'augmentation des niveaux de qualification requis par le développement de la plasturgie, fait également consensus.

L'offre de formation sur Oyonnax n'apparaît pas adaptée aux besoins du territoire, " on continue à former des jeunes vendeurs niveau IV alors que ce n'est pas un secteur porteur sur Oyonnax ". De plus, certains acteurs considèrent que l'attrait de l'emploi chez les jeunes ne les incite pas à entreprendre des actions de formation, ce qui montre l'importance de développer des formations, notamment en alternance. Formation qui existe néanmoins mais qui souffre d'un déficit de valorisation auprès des jeunes (faible indemnisation, image dégradée, salaire en intérim plus attractif).

### **3.4. Pilier laïcité, citoyenneté et valeurs de la République**

Suite aux attentats du 7 janvier 2015, et aux mouvements républicains qui s'en sont suivis, le gouvernement a souhaité enrichir les réflexions de la politique de la ville en la complétant d'un quatrième pilier relatif aux valeurs de la République et à la laïcité



---

(décision du comité interministériel de la Ville – mars 2015). Ce quatrième pilier est intervenu alors même que l'élaboration du contrat de ville d'Oyonnax et Bellignat était déjà bien avancée.

Néanmoins, il convient de souligner que pendant toute la phase d'élaboration et les débats qui se sont tenus lors des phases de restitution du diagnostic et de construction de la stratégie, la problématique de la laïcité a été prégnante et constitue une préoccupation majeure des partenaires.

Cette problématique s'est retrouvée au cœur de plusieurs débats quand dans le diagnostic étaient évoqués à plusieurs reprises les constats de possible "repli communautaire". Terme valise mais qui avait été à plusieurs fois dans les entretiens menés mentionnés par rapport à des situations vécues et constatées par les partenaires : demandes croissantes de repas hallal à la cantine, nombre décroissant de femmes en recherche d'emploi, mariages précoces, jeunes filles qui "disparaissent des radars des acteurs de terrain" vers 16/18 ans, difficulté pour ces mêmes jeunes filles de pouvoir poursuivre leurs études, apprentissage de la langue française difficile, et de plus en plus chez les tous petits...

A l'aune de ces éléments, le terme de "repli communautaire" a été contesté et jugé trop fort... Pour d'autres, les situations énoncées sont davantage à appréhender comme un souhait des populations de pouvoir vivre leur religion, dans un cadre laïc, sans pour autant refuser l'intégration. Les débats ont ainsi finalement porté sur la dimension inclusive de la laïcité plutôt que sur sa dimension excluante. De même, les débats ont souvent porté sur les problématiques de discrimination à l'adresse par rapport à l'emploi. Le territoire du Haut-Bugey est forcément très marqué par cette problématique. Terre industrielle et terre d'immigration, les communautés étrangères (ou d'origine étrangère) représentent une part importante de la population et c'est surtout la communauté turque qui est prépondérante dans la vie locale avec une dualité forte depuis toujours : main d'œuvre appréciée des industriels de la plasturgie, elle a contribué au développement de l'industrie. Par ailleurs, en tentant de s'intégrer sur le territoire, elle le fait sur des segments qui renforcent la visibilité de la culture turque (restauration rapide Kebab...) et de fait génère un effet stigmatisant qui peut venir perturber et raviver le sentiment national d'une frange de la population.

Le sujet est évidemment très délicat et de fait complexe à la fois à mettre en mots, à appréhender notamment dans les réponses à apporter. Mais en tout cas, il est identifié et il s'agit véritablement d'une préoccupation majeure des édiles politiques, et des techniciens, du territoire.

Ainsi, dans les priorités qui en résultent, la problématique de la laïcité et des valeurs de la République, sont finalement transversales à l'ensemble des 3 premiers piliers et l'on retrouve dans le pilier cohésion sociale la problématique en tant que telle autour du vivre ensemble notamment et de la nécessité de mener un travail avec les différents

---

représentants confessionnels mais aussi les représentants diplomatiques des différentes nationalités (ou origines) présentes sur le territoire.

Par ailleurs, suite au 7 janvier, les acteurs locaux de la politique de la ville, et notamment sur le quartier de la Plaine-La Forge, la présence des agents de terrain a été renforcée auprès des habitants et ont incité des échanges avec la population autour des attentats. La Vitrine de Chantier a été un lieu de rassemblement et de dialogue sur ces événements.

### 3.5 Les axes transversaux

3 axes transversaux doivent être aussi présents dans le cadre des actions à mettre en place :

- La lutte contre les discriminations
- Les jeunes
- L'égalité hommes-femmes

Pour ces trois thématiques, il n'y a pas eu de diagnostic spécifique mais là encore les 3 sujets sont présents dans les réflexions des partenaires.

D'une part, parce que le territoire concerné est un territoire qui compte de nombreux jeunes avec, sur les quartiers ciblés, de véritables problématiques identifiées autour de la maîtrise langagière, le difficile accès à un emploi durable, et l'accumulation des freins à l'emploi dont la discrimination au nom et à l'adresse, l'échec scolaire... etc.

En corollaire, la lutte contre les discriminations est là aussi un enjeu fort du territoire et est à raccrocher fortement à la problématique de la laïcité.

C'est certainement sur l'égalité " femme/homme " que le chantier reste le plus vaste, dans un territoire très industriel avec une culture de l'emploi et des métiers plutôt masculine.

### 3.6 Les enjeux clés

Parallèlement à ces 3 piliers, 4 enjeux majeurs de ces territoires, l'emploi, la santé, le cadre de vie et la prévention de la délinquance, ont été identifiés et développés dans le cadre de ce contrat de ville. Chacun d'entre eux se retrouve dans un des trois axes principaux, néanmoins il nous a semblé qu'ils méritent d'être distingués et soulignés.

#### 3.6.1 L'EMPLOI

La problématique de l'emploi reste un enjeu majeur pour le devenir des quartiers concernés. Si, malgré le tissu industriel développé, le chômage est élevé dans les communes entières d'Oyonnax et de Bellignat, il l'est particulièrement dans les quartiers ZUS. Dans un contexte d'accroissement de l'écart entre les quartiers politique de la ville

---

et les autres quartiers, la question de l'insertion professionnelle est cruciale, et déterminera en grande partie la future cohésion sociale du territoire. De plus, un certain nombre d'actions dans le cadre de l'accompagnement du RSA ne seront plus financées par le Conseil Départemental, ce qui risque d'affaiblir les actions dédiées aux bénéficiaires.

Pour traiter cette question de l'emploi, plusieurs questions doivent être posées

- Comment développer les relations entre entreprises et demandeurs d'emploi, de façon à lutter contre les préjugés de part et d'autre ?
- Au regard des besoins des entreprises, et des anticipations économiques, quelles formations faut-il développer ? Comment les mettre en place ?
- Comment développer la mobilité des publics ?
- Comment appuyer le réseau des SIAE sur le territoire ?
- Comment faire pour que les orientations professionnelles ne soient plus subies ("voix de relégation") pour en augmenter la performance ?
- En amont, l'enjeu de la réussite éducative est essentiel : il s'agit de renforcer les actions déjà mises en place (PRE, Plateforme décrochage, TAP), et de mieux les lier avec la question de la parentalité

### 3.6.2 LA SANTE

Les problématiques en termes d'offre et de besoins sanitaires sont majeures pour le territoire. On peut tout d'abord rappeler le faible maillage médical du territoire, que ce soit en termes de généralistes ou de spécialistes. Le déficit de places dans des structures psychiatriques est particulièrement problématique. Ce manque d'offre de soins contribue à un recours insuffisant aux soins de la part de nombreux habitants,

Pourtant, les besoins sanitaires de ces populations sont énormes : on constate des problèmes d'alimentation (obésité, diabète) d'addictions (drogues, alcool, jeux), d'hygiène bucco-dentaire et également une augmentation des problèmes psychologiques et psychiatriques, très faiblement pris en charge.

Les initiatives mises en place dans le cadre de l'AVS pour remédier à ces problématiques n'ont pas été suffisantes, elles ont néanmoins permis d'amorcer un travail conjoint avec les acteurs éducatifs, et les centres sociaux.

Le Contrat Local de Santé que propose l'ARS, dont la rédaction fera suite au contrat de ville, est une opportunité pour les acteurs concernés de mettre en place une stratégie cohérente et globale. Il devra notamment répondre aux questions suivantes :

- Comment permettre aux personnes fragilisées d'accéder aux soins ?

- Comment lutter contre les addictions, et mieux prendre en charge la santé mentale, pour aller vers un " mieux-vivre " et une valorisation de l'estime de soi des habitants, et surtout des jeunes ?
- Comment améliorer les comportements alimentaires et l'hygiène bucco-dentaire des habitants ?

### 3.6.3 LE CADRE DE VIE

En termes de cadre de vie, l'enjeu est à la fois d'améliorer la qualité de vie des habitants, et de renforcer l'attractivité de ces quartiers.

Pour cela, la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain est indispensable, au regard du manque d'homogénéité du parc de logements sociaux de La Plaine et de Pré des Saules. Il s'agit donc de requalifier le bâti (surtout sur La Plaine), et plus particulièrement d'améliorer la performance thermique des logements, de diversifier l'offre actuelle, et de réaménager les espaces publics de ces quartiers.

Sur Pré des Saules, la mise en place d'une gestion urbaine de proximité sera une problématique importante pour le futur contrat de ville. Plus généralement, sur la GUP il s'agit de développer la participation des habitants.

De façon à renforcer l'attractivité de ces quartiers, il semble essentiel de s'appuyer sur leur proximité au centre-ville et leur accessibilité, et de travailler à promouvoir une diversité fonctionnelle dans ces quartiers, notamment en développant des activités commerciales mais également économiques.

Par ailleurs l'enjeu de mixité sociale devra être l'objet d'un travail partenarial entre bailleurs et villes (avec le soutien de la DDCS) pour parvenir à une charte de peuplement et "brasser" les publics résidant dans ces quartiers.

- Quel programme de renouvellement urbain ?
- Comment pérenniser les investissements réalisés sur La Forge ?
- Comment redynamiser ces quartiers ? (offre commerciale, activités économiques)
- Quelle organisation pour la GUP à Bellignat, pour améliorer le fonctionnement du quartier et clarifier la domanialité ?

### 3.6.4 LA TRANQUILLITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Une réelle amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de ces quartiers ne pourra se faire sans un travail sur la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. C'est en effet un enjeu prioritaire pour ce contrat de ville,

Lutter contre les incivilités et gérer les conflits d'usage de l'espace public sont des enjeux importants, sur lesquels des actions de médiation de proximité ont montré leurs effets, il s'agit donc de soutenir et développer ces actions, notamment à Bellignat.

---

Actuellement, on constate également un manque de données, notamment sur les violences intra-familiales, qui permettraient d'agir plus efficacement dans la prévention de la délinquance.

La sécurité est par ailleurs un enjeu d'autant plus central depuis le 7 janvier dernier, et les attentats perpétrés à Paris. Ainsi, une orientation stratégique au service de la lutte contre la " radicalisation " a été décidée, avec pour première action l'installation d'une cellule de veille pour échanger de l'information.

Le CISPDP devient ainsi de fait un dispositif majeur du contrat de ville et un des enjeux importants sera de développer une ingénierie spécifique qui lui sera dédiée. Il a aujourd'hui principalement un rôle " curatif ", et est mobilisé lors des moments de crise. Il s'agira de développer son action préventive, et un fonctionnement en mode projet. C'est un sujet qui devra se penser fortement en lien avec le Contrat Local de Santé, notamment sur le thème des addictions.

- Développer l'action de médiation de proximité ? Sur Pré des Saules ?
- Comment garantir la tranquillité des espaces publics, notamment les transports en commun ?
- Comment objectiver et lutter contre les violences intra-familiales ?
- Par quels leviers prévenir toute forme de radicalisation ?
- Comment lutter contre la récidive ?

### 3.7. Définition du territoire vécu

Pour lutter contre l'effet contre l'effet zonage du quartier prioritaire la notion de vécu est introduite dans les nouveaux contrats de ville. Elle n'a pas valeur réglementaire mais tient compte des habitudes de vie de la population des QPV.

A titre d'exemple un collège, un équipement public sportif ou culturel, un hôpital...fréquentés par les habitants des QPV sont fléchés comme quartier vécu.

Cependant à Oyonnax et Bellignat la configuration des villes fait apparaître un véritable essaimage de ces équipements et lieux de vie. Voici quelques exemples d'équipements relatifs aux territoires vécus et se trouvant à proximité des quartiers prioritaires d'Oyonnax et Bellignat :

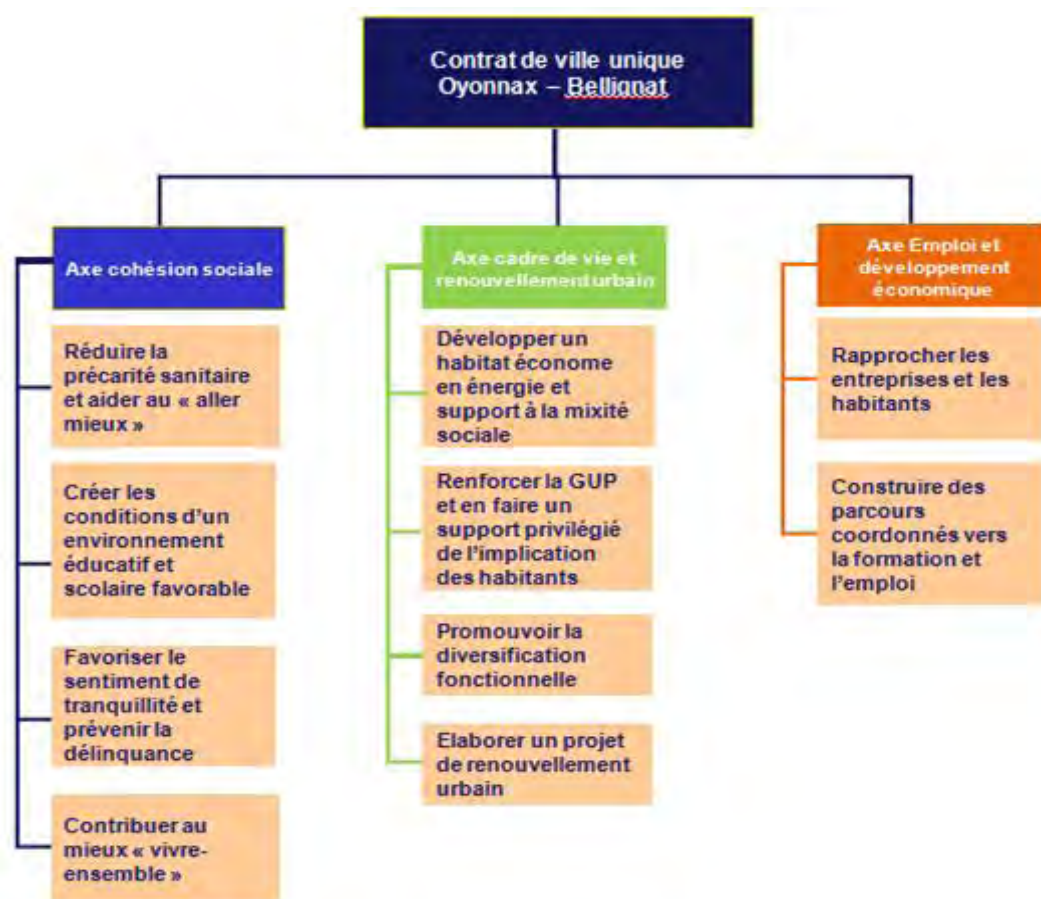
- Le centre hospitalier à la sortie ouest de la ville,
- Les collèges situés en bordure du quartier de la Forge,
- Le collège J Rostand à Arbent
- Les groupes scolaires à proximité (l'Eglisette, La Forge, Daudet/Pagnol, Pasteur nord et sud) et ceux de Bellignat,
- Le centre culturel Aragon à proximité de la Plaine,
- Les équipements sportifs de l'Ouest de la ville d'Oyonnax et ceux de Bellignat (notamment le complexe du PVFC).

Cette liste n'est pas exhaustive mais cible les lieux les plus fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires.

## 4. La plateforme stratégique

### 4.1 Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels

Cette partie présente pour chacun des 3 piliers, les grandes orientations stratégiques et leurs déclinaisons en objectifs opérationnels prioritaires. Les objectifs opérationnels sont repris de façon plus détaillée dans le cadre des fiches opérationnelles (cf 3.2 *les objectifs opérationnels déclinés en fiches*)





---

Les orientations stratégiques et objectifs opérationnels de chacun des axes ont été élaborés dans le cadre de comités techniques, réunissant l'ensemble des partenaires du contrat de ville :

- Etat avec l'Education nationale, la Direction départementale de la Cohésion sociale, la Direction départementale des territoires, l'Agence régionale de Santé, Pole Emploi, la DIRECCTE, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).
- Procureur de la République
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Communauté de Communes Haut Bugey
- Ville d'Oyonnax
- Ville de Bellignat
- Caisse d'Allocations Familiales
- Bailleurs sociaux : Dynacité, SEMCODA, Logidia
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
- Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ain

#### 4.1.1 PILIER COHESION SOCIALE

En matière de cohésion sociale, au regard des difficultés identifiées sur ces quartiers : familles monoparentales nombreuses, taux de précarité élevé, hausse des pratiques addictives, absence de mixité sociale ou encore faibles taux de qualifications, ainsi que du bilan des actions mises en place dans le cadre du CUCS, les groupes de travail composés des partenaires, ont permis d'identifier quatre orientations stratégiques pour La Plaine La Forge et Pré des Saules.

La thématique de la santé apparaît comme un enjeu majeur pour ces territoires et l'orientation dans ce domaine est de réduire la précarité sanitaire, notamment, en renforçant l'accès aux soins des personnes précarisées, et d'aller vers un " aller-mieux ", par exemple en prenant mieux en charge la santé mentale et en prévenant les conduites à risque comme les addictions (alcool drogues, jeux vidéos...)

La question de l'éducation fait également l'objet d'une orientation stratégique. Il s'agit de créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable, en développant l'aide à la parentalité, en luttant contre l'échec scolaire, mais aussi en permettant aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans des domaines périscolaires (sport, culture..), et ainsi favoriser leur future insertion sociale et professionnelle.

La troisième orientation stratégique a pour objet d'améliorer le sentiment de tranquillité, mis à mal par des incivilités et des conflits d'usages des espaces publics, et de prévenir la délinquance, notamment en développant des actions d'animation et de médiation de

proximité. La lutte contre les violences faites aux femmes, difficiles à mesurer mais qui semblent en hausse, est également un objectif de cette orientation stratégique.

Enfin, contribuer au mieux " vivre-ensemble " est la quatrième orientation stratégique du pilier cohésion sociale. Elle vise à valoriser les habitants et les identités de ces quartiers, de façon notamment à lutter contre la séparation physique sociale et mentale, qui s'est accentuée dernièrement entre les quartiers prioritaires, et le reste du territoire. Ceci se fera à travers des actions de valorisation des cultures du territoire, de renforcement des droits, ou encore de lutte contre les discriminations. C'est dans cette quatrième orientation, qu'on retrouve la " philosophie " souhaitée du 4<sup>ème</sup> pilier de la politique de la ville, relatif à la laïcité et aux valeurs de la République.



---

#### 4.1.2 PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Ce pilier correspond au volet urbain du contrat.

##### **L'intervention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)**

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'ANRU comprendra dans le département de l'Ain le seul quartier de la Plaine-la Forge à Oyonnax

L'Anru interviendra dans le cadre de son Règlement Général et du Règlement Financier. Les aides aux collectivités et aux bailleurs seront modulées en fonction des capacités financières de chacun.

Les engagements financiers de l'ANRU concernant ce quartier prioritaire seront définis lors du passage en comité d'engagement de l'agence. Les participations des partenaires principaux que sont le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CCHB, les bailleurs et la CDC devront être précisés et actés à cette occasion.

Globalement, l'enveloppe nationale des projets nationaux est fixée à 4 milliards d'Euros.

La liste des PRIR pour Rhône-Alpes a été élaborée conjointement entre l'Etat et le Conseil Régional. Elle a fait l'objet d'une validation lors du Conseil d'Administration de l'ANRU le 24 juin 2015. Pour le financement des PRIR, l'agence mobilisera une enveloppe de 67 millions d'Euros et le Conseil Régional 106 millions d'Euros. Le quartier du Pré des Saules à Bellignat est proposé.

Dans un premier temps un " protocole de préfiguration " précisant les axes stratégiques du volet urbain du contrat de ville et les objectifs opérationnels de chacun des quartiers sera présenté par le Maire d'Oyonnax en comité d'engagement de l'agence dès septembre 2015. Il devra indiquer les études préalables à mettre en œuvre pour permettre la définition des différentes opérations des projets urbains et l'ingénierie mobilisée pour l'élaboration et la conduite des PRU.

Le Protocole de préfiguration sera signé avant la fin d'année 2015. Il sera annexé au présent contrat.

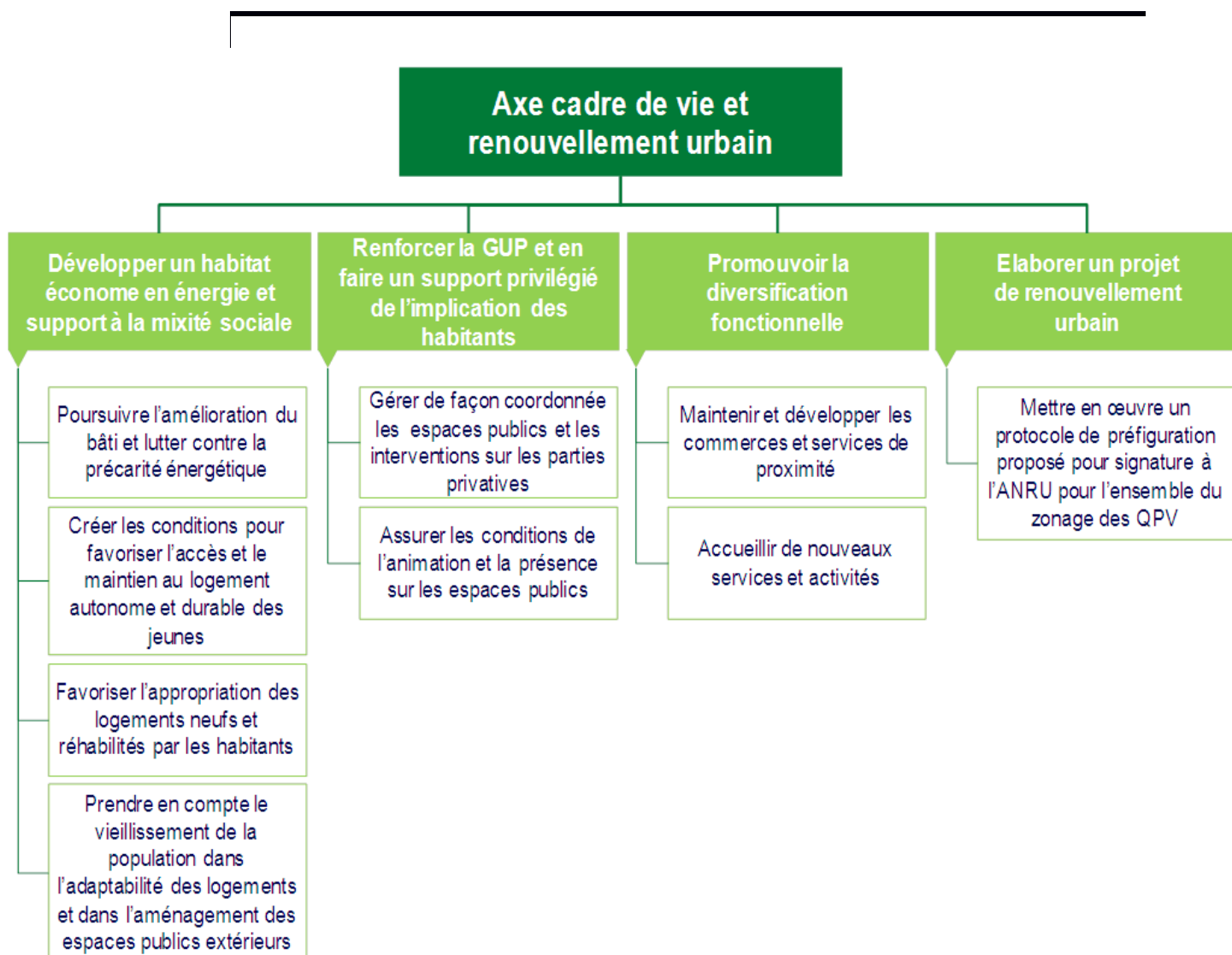
##### **Plus spécifiquement dans les périmètres d'Oyonnax et de Bellignat.**

Pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, au regard des besoins identifiés, dégradation d'une partie du parc, fragilisation du tissu commercial, usages déviants des espaces publics..., ainsi que du bilan des actions mises en place dans le cadre du CUCS,

---

les groupes de travail composés des partenaires, ont permis d'identifier trois orientations stratégiques pour La Plaine La Forge et Pré des Saules.

- La première orientation est de développer un habitat économe en énergies, par souci d'économies financières pour les habitants, et de responsabilité environnementale. Cela se fera par exemple à travers l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- La deuxième orientation stratégique est de renforcer la GUP de façon à ce qu'elle soit un support privilégié de l'implication des habitants, ce qui implique donc à la fois de développer la participation des habitants et de travailler à la gestion et à l'animation des espaces publics.
- La troisième orientation stratégique est de promouvoir la diversification fonctionnelle des quartiers. Le tissu de commerces et de services est menacé, particulièrement au Pré des Saules, il s'agit donc de contribuer à le maintenir voire le développer afin rendre ces quartiers plus agréables, et plus attractifs.



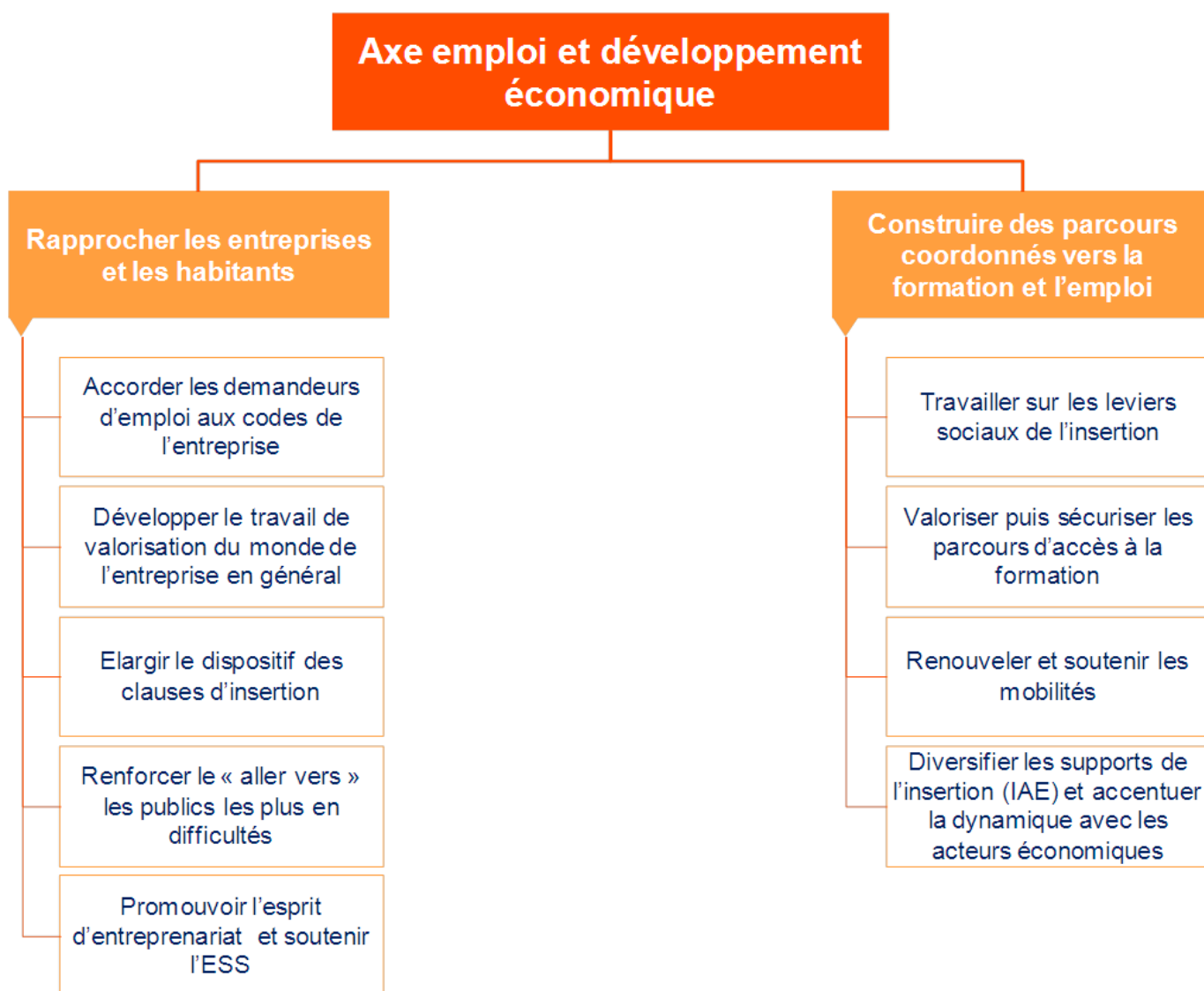
#### 4.1.3 PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

En matière de développement économique et d'emploi, au regard des problématiques de chômage et de faibles qualifications identifiées, ainsi que du bilan des actions mises en place dans le cadre du CUCS, les groupes de travail composés des partenaires, ont permis d'identifier deux orientations stratégiques pour La Plaine La Forge et Pré des Saules.

La première orientation stratégique identifiée vise à rapprocher les entreprises et les habitants, pour lutter contre les représentations négatives du monde du travail, et plus particulièrement de la plasturgie, chez les jeunes, et contre les préjugés de certaines entreprises envers les habitants de ces quartiers. L'objet est donc de favoriser l'emploi,

en travaillant sur les représentations de chacun, en élargissant le dispositif des clauses d'insertion ou encore en soutenant l'esprit d'entrepreneuriat.

La deuxième orientation stratégique est de construire des parcours complets et coordonnés vers la formation et l'emploi, en développant les dispositifs de formation et d'insertion par l'activité économique notamment.



### La mise en œuvre des objectifs opérationnels

Les modalités de mise en œuvre des objectifs opérationnels sont explicitées dans des fiches objectifs, qui ont été rédigées par les partenaires de la politique de la ville,

---

constitués en trois sous-groupes : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, et développement économique et emploi.

Il existe une fiche objectif par objectif opérationnel. Chaque fiche rappelle l'orientation stratégique qui est visée par l'objectif opérationnel, explicite l'objectif, et présente plusieurs pistes d'actions, déjà en place ou en projet, répondant de façon concrète à l'objectif opérationnel.

Elle indique également les indicateurs de suivi qui ont été identifiés comme pertinents pour évaluer régulièrement la mise en œuvre des actions proposées, et, ainsi, de l'objectif opérationnel.

Les axes transversaux qui devront être pris en compte dans la mise en œuvre de chaque objectif opérationnel sont également indiqués.

Enfin, chaque fiche désigne un " référent " qui n'a pas pour objet de piloter la fiche objectif mais de donner un avis technique "d'expert" sur les fiches actions qui seront proposées.

Les référents des actions sont les représentants des villes d'Oyonnax et de Bellignat.

Le pilotage des fiches objectifs relève de la responsabilité des communes d'Oyonnax et Bellignat



#### 4.1.4 FICHES OBJECTIFS DU PILIER COHESION SOCIALE

| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Réduire la précarité sanitaire et aider au "aller mieux"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Prévenir les conduites à risques et renforcer l'estime de soi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précisions conduites à risques :</li> <li>• Mise en danger de la santé (toxicomanie, alcoolisme, sexualité).</li> <li>• Précision estime de soi :</li> <li>• Action ciblée sur le mal être</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanence de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et addictologie (ANPA)</li> <li>• Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)</li> <li>• Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)</li> <li>• Les actions Atelier Santé Ville (ASV)</li> <li>• Le Pôle Ressources Adolescents (PRA) / la Maison des Adolescents (MDA) et l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence (ADSEA), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) (prévention individuelle)</li> <li>• Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)</li> <li>• Actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) dans les collèges</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions d'information et prévention</li> <li>• Nombre et genre des participants aux actions</li> <li>• Progression du nombre d'actions</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Femme / Homme</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Saliba-AAJ (à demander)</li> <li>• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Réduire la précarité sanitaire et aider au "aller mieux"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Mieux prendre en charge la santé mentale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action ciblée sur le mal être.</li> <li>• Prévention des risques suicidaires (diagnostic à mener sur le sujet).</li> <li>• Développement (informer/accompagner) de l'accès aux soins</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un conseil local de santé mentale.</li> <li>• La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier du Haut-Bugey (CHHB)</li> <li>• La MDA et son développement</li> <li>• L'équipe mobile santé précarité (Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA) - visite à domicile/médiation.</li> <li>• Projet en cours : Appartement coordination thérapeutique (appel à projet en cours)</li> <li>• Actions du CESC dans les collèges</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression des actions sur le sujet</li> <li>• Renforcement du partenariat et de la coordination (conseil local mise en place ou non)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer</li> <li>• Lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Réduire la précarité sanitaire et aider au "aller mieux"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Améliorer les comportements alimentaires pour prévenir des pathologies</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education à l'alimentation</li> <li>• Informer des bonnes pratiques alimentaires</li> <li>• Impliquer les parents dans des ateliers cuisines</li> <li>• Malnutrition des pers âgées à appréhender</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions des CESC et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)</li> <li>• Actions des Restos du cœur</li> <li>• La Protection Maternelle et Infantile (PMI) - Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF)</li> <li>• Le projet d'épicerie solidaire</li> <li>• L'action de l'Atelier Santé Ville (ASV) : ABC diététique</li> <li>• Les actions des centres sociaux</li> <li>• Les actions de prévention du CHHB (diabète...)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions réalisées, nombre et genre des personnes suivies</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Egalité Femme/Homme</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCAS</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Réduire la précarité sanitaire et aider au "aller mieux"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Renforcer l'accès aux soins des personnes précarisées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanence d'accès aux soins de santé au CHHB</li> <li>• Action liée à l'accès aux droits</li> <li>• Développer des actions d'hygiène bucco dentaire</li> <li>• Renforcer les dépistages de santé (notamment ophtalmologie).</li> <li>• Développer et élargir l'accès aux bilans de santé</li> <li>• Développer l'offre de soin orthophonique</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilans santé Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) prescrits par la Mission Locale Action Jeunes (MLAJ)</li> <li>• Actions des Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF) des centres sociaux sur les bilans santé</li> <li>• Action du CPEF sur la prévention des conduites à risque (sexualité, dépistage MST)</li> </ul>                |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions développées</li> <li>• Mesure/évolution de l'offre de soin sur le territoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Inégalité de traitement et/ou lutte contre les discriminations (à évaluer)</li> <li>• Travail important avec le conseil citoyen</li> </ul>                                                                                                                                                                                           |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCAS</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Réduire la précarité sanitaire et aider au "aller mieux"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Soutenir/accompagner les professionnels pour renforcer l'offre de soins</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'accès aux soins</li> <li>• Rendre le territoire attractif (renforcer la rémunération des professionnels dans les Quartiers Politique de la Ville)</li> <li>• Créer des maisons de santé</li> <li>• Faire connaître le territoire auprès des futurs professionnels de santé</li> <li>• Aider à la mobilité des personnes les plus éloignées de l'offre de soin</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection Maternelle et Infantile (PMI) et ses consultations</li> <li>• Maison de santé CCHB avec projet santé spécifique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de l'évolution de l'offre</li> <li>• Nombre et genre des stagiaires accueillis</li> <li>• Nombre et genre des personnes bénéficiaires d'outil de mobilité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Inégalité de traitement et/ou lutte contre les discriminations (à évaluer)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCHB</li> <li>• Conseil citoyen</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Favoriser la réussite éducative et accompagner les parents dans leurs responsabilités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et renforcer la relation parents/enfants, soutenir prioritairement les actions portées par les parents, soutenir les parents dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, promouvoir le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)</li> </ul>                                                                                    |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides aux devoirs (à maintenir, développer et déployer)</li> <li>• Mutualisation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)</li> <li>• Café écoute parents</li> <li>• École des parents</li> <li>• Mallette des parents, Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)</li> <li>• Poursuite et déploiement de Ludolangues</li> <li>• PMI</li> <li>• Favoriser l'émergence de lieux d'accueil neutres pour les parents</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de difficultés des élèves à l'entrée en 6ème</li> <li>• Nombre de nouvelles familles inscrites dans un réseau social (associations, centres sociaux, participation aux réunions des parents/Education Nationale, ...)</li> </ul>                                                                                                                                                                          |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Développer l'accès aux sports et à la culture</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation régulière des jeunes aux activités sportives, culturelles et socio-culturelles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inserfoot</li> <li>• Rapprochement avec rugby, ...clubs sportifs</li> <li>• Equipements culturels</li> <li>• Liaison Ecoles / Clubs</li> <li>• Associations Sportives (Education Nationale)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des dispositifs d'aides de droit commun permettant l'accès à l'offre sportive, culturelle et socio-culturelle (BTL, Coupon sport, carte MRA, liaison écoles/clubs, accompagnement éducatif, ...).</li> <li>• Taux de fréquentation des filles dans l'offre sportive, culturelle et socio-culturelle.</li> <li>• Nombre et genre des bénéficiaires des minima sociaux qui utilisent les dispositifs d'aides de droit commun permettant l'accès à l'offre sportive, culturelle et socio-culturelle.</li> </ul> |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Egalité Femmes/Hommes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer ultérieurement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Lutter contre le décrochage scolaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de Prévention</li> <li>• Lutter contre l'absentéisme</li> <li>• Renforcer le partenariat sur cet objectif (centres sociaux, actions alternatives à la scolarité classique).</li> <li>• Accueil des jeunes exclus</li> <li>• Mobiliser/sensibiliser les parents sur la connaissance du milieu scolaire.</li> </ul>                                                  |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un dispositif de suivi du jeune exclu dans des structures adaptées et selon un programme déterminé.</li> <li>• Intégrer l'action d'accompagnement des parents pour reprise de la sanction via un tiers médian.</li> <li>• Action en lien avec la classe relais</li> <li>• Les actions liées aux Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre des jeunes pris en charge.</li> <li>• Nombre et nature des sorties</li> <li>• Nombre de parents associés aux actions</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education Nationale</li> <li>• Programme de Réussite Educative (PRE)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable</b>                                                                                                                                                                                           |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Maintenir une présence et une animation tout au long de l'année</b>                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maillage des actions scolaires et périscolaires (Accompagnement Educatif, TAP, CLAS...).</li> <li>• Organisation d'actions favorisant l'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) (présence d'adultes référents, de parents)</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de prévention été (plateforme, camp autonome...)</li> <li>• Privilégier les actions intergénérationnelles</li> </ul>                                                                                                   |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions et nombre et genre des bénéficiaires</li> <li>• Nombre de partenaires mobilisés</li> </ul>                                                                                                                    |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité Homme/Femme</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                             |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil citoyen</li> <li>• CAF</li> </ul>                                                                                                                                                                                      |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance</b>                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Organiser l'animation des espaces publics et leur occupation</b>                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir une veille sur les différents espaces publics pour être réactif et être au plus près de la réalité du terrain (présence de professionnels)</li> <li>• Garantir l'accès et l'usage de tous à l'espace public (femmes / hommes / jeunes et moins jeunes)</li> </ul>          |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de temps forts (fêtes de quartier, autres actions conviviales...), de permanences,...</li> <li>• Diagnostic en marchant</li> </ul>                                                                                                                                     |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régularité de l'organisation de la veille sociale (Nombre de rencontres, nombre et genre des participants)</li> <li>• Nombre, genre et diversité des participants impliqués dans l'organisation de temps forts</li> <li>• Repérage des lieux d'implantation et évolution</li> </ul> |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité femmes/hommes</li> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                             |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures de proximité</li> <li>• Conseils citoyens</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                     |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Prévenir les déviances et incivilités dans les espaces et services publics</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les comportements déviants par une présence éducative</li> <li>• Informer, soutenir la population</li> <li>• Valoriser le rôle des parents et des habitants en les sensibilisant et les impliquant</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte de lutte contre les incivilités dans les transports (CCHB)</li> <li>• Actions en lien avec les partenaires (Education Nationale (EN) : la mallette des parents, projet éducation au respect... / Conseil Départemental / Associations / Sidéfage / Bailleurs sociaux...)</li> <li>• Renforcer les actions déjà existantes</li> <li>• Présence d'agents mobiles de sécurité (EN) et de la Police Municipale aux abords des établissements scolaires avec le soutien des médiateurs Ville et de l'ADSEA</li> <li>• Actions collectives de prévention</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre des participants aux actions</li> <li>• Evolution des dégradations</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Participation des habitants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bailleurs, les conseils citoyens, les associations de quartier</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Soutenir et développer l'action de médiation de proximité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et coordonner le travail en réseau sur le terrain pour avoir une culture professionnelle partagée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de postes de médiateurs à Bellignat (adultes relais...)</li> <li>• Présence d'agents mobiles de sécurité (EN)</li> <li>• Chantiers éducatifs</li> <li>• Développer l'intervention du Programme de Réussite Educative (PRE) sur Bellignat</li> <li>• Maintenir la présence des dispositifs de prévention spécialisée (Villes, Conseil départemental, ADSEA)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre des médiateurs sur le terrain</li> <li>• Evolution du nombre de parcours PRE à Bellignat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Participation des habitants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Apporter des réponses aux violences intra-familiales et les violences faites aux femmes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les populations sur les différentes formes de violence</li> <li>• Renforcer l'accès aux droits</li> <li>• Sensibiliser les femmes victimes de violences aux différentes démarches (dépôt de plainte, aides juridiques...)</li> <li>• Améliorer l'accueil des victimes et le suivi dans les services publics</li> <li>• Etre vigilant sur les signes de maltraitance et protéger (enfants, adultes, personnes vulnérables)</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions d'information à destination des enfants et des parents (EN)</li> <li>• Formations à destination des professionnels et des habitants</li> <li>• Actions visant à accompagner les auteurs de violence</li> <li>• Actions en lien avec le CPEF, la médiatrice Education au respect</li> </ul>                                                                                                                                            |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la visibilité des violences intra familiales et des violences faites aux femmes</li> <li>• Développement de groupes de paroles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité femmes/hommes</li> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Contribuer au mieux "vivre-ensemble"</b>                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Valoriser les cultures du territoire</b>                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître les spécificités de chaque culture présente sur le territoire et faciliter les échanges entre elles</li> <li>• Véhiculer les valeurs de la République</li> </ul>                                             |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations à destination des acteurs de la politique de la ville</li> <li>• Actions visant à faire se rencontrer différentes cultures (fête du monde)</li> <li>• Assises sur les valeurs de la République (EN...)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre des personnes formées</li> <li>• Nombre et genre des participants sur les actions développées</li> </ul>                                                                                                     |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                       |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services d'Etat</li> <li>• Conseils citoyens</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                     |



| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Contribuer au mieux "vivre-ensemble"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Renforcer le partenariat avec les représentants confessionnels et étrangers</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître les spécificités de chaque religion et culture présentes sur le territoire et faciliter les échanges entre elles</li> <li>• Véhiculer les valeurs de la République (laïcité...)</li> </ul>                                                                                                                                                       |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des temps et espaces de rencontre</li> <li>• au cœur des quartiers avec des représentants confessionnels</li> <li>• Implication des représentants culturels et étrangers dans les actions d'animation</li> <li>• Formations sur les cultes à destination des acteurs du territoire</li> <li>• Visites de lieux de culte (conférences, ...)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures culturelles et communautaires impliquées dans les actions</li> <li>• Nombre et genre des participants aux actions</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Egalité femmes/hommes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Contribuer au mieux "vivre-ensemble"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Renforcer l'accès aux droits</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la visibilité des dispositifs d'accès aux droits existants</li> <li>• Informer sur les droits et permettre aux habitants d'y accéder de manière plus autonome</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions d'accompagnement collectif et individuel sur l'usage du numérique, mise à disposition d'outils numériques et accompagnement des habitants (centres sociaux, professionnels du social et du sanitaire)</li> <li>• Actions permettant de renforcer et/ou développer l'accessibilité aux structures (permanences, accueil de proximité, ...)</li> <li>• Mutualisation des accueils entre institutions</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sessions de formation et nombre de participants</li> <li>• Nombre d'actions, nombre et genre des participants et des personnes accueillies dans les permanences</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Egalité femmes/hommes</li> <li>• Participation des habitants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                              |                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Contribuer au mieux "vivre-ensemble"</b>                                                                                     |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Lutter contre les discriminations</b>                                                                                        |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations</li> </ul>       |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des lieux</li> <li>• Actions du plan territorial</li> </ul>                       |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions, nombre et genre des participants liés au plan territorial</li> </ul> |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>                                                                             |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les collectivités et services d'Etat</li> </ul>                                        |

| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Contribuer au mieux "vivre-ensemble"</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Favoriser l'égalité femmes-hommes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'éducation au respect via les adultes relais du territoire</li> <li>• Assurer la mixité dans les diverses actions du territoire</li> <li>• Favoriser la mixité dans les espaces publics</li> <li>• Assurer la parité dans les diverses instances décisionnaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions du CESC dans les collèges</li> <li>• Actions d'éducation contre les stéréotypes</li> <li>• Organisation de marches exploratoires des femmes</li> <li>• Mise en place de groupes de paroles mixtes</li> <li>• Organisation de journées de sensibilisation à l'attention des professionnels</li> <li>• Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Boutique de gestion)</li> <li>• Développer les modes de garde atypiques. Recenser les modes de gardes alternatifs et souples.</li> <li>• Développer la mixité dans tous les sports</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions, nombre et genre des participants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité femmes/hommes</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Participation des habitants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les collectivités et services d'Etat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

#### 4.1.5 FICHES OBJECTIFS DU PILIER CADRE DE VIE

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Développer un habitat économe en énergie et support à la mixité sociale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Poursuivre l'amélioration du bâti et lutter contre la précarité énergétique.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la performance énergétique</li> <li>• Amélioration de la qualité architecturale</li> <li>• Développement de l'attractivité et de l'accessibilité (ex : ascenseurs, balcons, rampe d'accès...)</li> <li>• Amélioration du confort</li> <li>• Maîtrise globale des charges</li> <li>• Conscientisation des pratiques de consommation</li> <li>• Permettre l'accès aux nouvelles technologies</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements du logement avec sensibilisation à l'utilisation</li> <li>• Logement pédagogique</li> <li>• Economisez malin (action Conseil départemental / Dynacité)</li> <li>• Projet UNISCITE Médiaterre à reconduire, à développer</li> <li>• Développer des dispositifs de mesure sur les comptages des fluides</li> </ul>                                                                                          |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités et travaux mis en œuvre</li> <li>• Evolution de la consommation des énergies</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants (projet de rénovation urbaine)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition : les bailleurs</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Développer un habitat économe en énergie et support à la mixité sociale</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Créer les conditions pour favoriser l'accès et le maintien au logement autonome et durable des jeunes</b>                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une offre de logement spécifique pour un premier accès au logement avec un accompagnement adapté à la situation du jeune</li> </ul>                                                                                                                                         |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action "sous location" (Association Tremplin convention avec le Conseil Départemental)</li> <li>• Equipement de logements préalablement identifiés</li> <li>• Mission d'accompagnement social lié au logement (dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL))</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements adaptés à la situation</li> <li>• Nombre et genre des jeunes logés jusqu'au retour dans le droit commun (parcours résidentiels)</li> </ul>                                                                                                                         |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Egalité femmes/hommes</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer ultérieurement dont Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                      |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Développer un habitat économe en énergie et support à la mixité sociale</b>                                                                                                                                                                                             |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Favoriser l'appropriation des logements neufs et réhabilités par les habitants.</b>                                                                                                                                                                                     |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne utilisation du logement et des nouveaux équipements mis en place</li> <li>• Accueil de nouvelles populations dans l'environnement</li> <li>• Le Vivre Ensemble</li> </ul>                                                   |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement Éco-logis</li> <li>• Economisez Malin</li> <li>• Actions Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)</li> </ul>                                                                                                       |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de visites du logement Éco-logis</li> <li>• Nombre et genre des personnes impliquées dans les différentes actions (impact)</li> <li>• Nombre de demandes de logement sur le quartier (attractivité du quartier)</li> </ul> |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants (Conseil citoyens)</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> </ul>                                                                                                                             |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs</li> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• Conseils citoyens</li> </ul>                                                                                                                                                |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Développer un habitat économe en énergie et support à la mixité sociale</b>                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Prendre en compte le vieillissement de la population dans l'adaptabilité des logements et dans l'aménagement des espaces publics extérieurs</b>                                                                                                                                              |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accessibilité des logements (création de douche, barres d'appui, volets électriques...)</li> <li>• Développer des services permettant le maintien à domicile</li> <li>• Structurer le lien social pour rompre l'isolement</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des espaces de rencontres en autonomie</li> <li>• Développer des partenariats bailleurs, partenaires sociaux avec le réseau gérontologique.</li> <li>• Actions collectives incluant les bénéficiaires de l'APA</li> </ul>                   |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des taux de rotation sur les logements occupés par les personnes vieillissantes (à partir de 70 ans)</li> <li>• Nombre de logements adaptés</li> </ul>                                                                                       |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Participation des habitants</li> </ul>                                                                                                                                                                     |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs</li> <li>• Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Conseil Départemental, ...</li> </ul>                                                                                                                                       |



|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Renforcer la GUP et en faire un support privilégié de l'implication des habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Gérer de façon coordonnée les espaces publics et les interventions sur les parties privatives</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une cohérence dans les interventions d'entretien courant des espaces extérieurs (nettoyage et maintenance)</li> <li>• Impliquer les habitants sur la base de la confiance</li> <li>• Co-construire avec les habitants, facteur clé de succès de la pérennisation des investissements par la sensibilisation et l'implication des habitants</li> <li>• Gérer le passage de l'exceptionnel (PRU1) vers le droit commun sans créer de sentiment d'abandon.</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui fait quoi dans les quartiers ?</li> <li>• Régie de quartier</li> <li>• Travail sur les domanialités</li> <li>• Conventions de gestion</li> <li>• Diagnostic en marchant...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre des participants</li> <li>• Nombre d'initiatives d'habitants sur les espaces</li> <li>• Volume d'encombrants, dépôts sauvages</li> <li>• Evolution des dégradations et des dépôts de plaintes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Egalité femmes/hommes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Renforcer la GUP et en faire un support privilégié de l'implication des habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Assurer les conditions de l'animation et la présence sur les espaces publics</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un espace dédié à la GUP sur la Plaine (Oyonnax) et le Pré des Saules (Bellignat)</li> <li>• Développer des actions régulières</li> <li>• Promouvoir des actions ponctuelles</li> <li>• Occupation de l'espace public en soirée</li> <li>• Mobiliser/développer/accompagner le tissu associatif pour en faire un partenaire de la GUP</li> <li>• Faire du conseil citoyen un acteur de la GUP</li> <li>• Outiller les habitants pour leur permettre d'être acteurs du projet</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des espaces pédagogiques (ex : logement pédagogique sur le Pré des Saules et La Plaine)</li> <li>• Café habitants</li> <li>• Horaires décalés pour les travailleurs sociaux et les médiateurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de fréquentation et d'appropriation des espaces dédiés (notoriété)</li> <li>• Enquêtes de satisfaction</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Egalité Femmes /Hommes</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires de la GUP</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Promouvoir la diversification fonctionnelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Maintenir et développer les commerces et les services de proximité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux commerces existants de se maintenir, gestion des espaces publics (signalétique, éclairage, entretien, gestion du stationnement...)</li> <li>• Accompagner les commerçants dans les démarches administratives (chambres consulaires)</li> <li>• Promouvoir l'accès des jeunes à la création de leurs activités commerciales dans ces locaux</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de locaux commerciaux par les collectivités et/ou les bailleurs.</li> <li>• Actions sur l'environnement de proximité des commerces</li> </ul>                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de commerces dans les quartiers Politique de la Ville</li> <li>• Nombre de créations d'entreprises dans les quartiers Politique de la Ville</li> </ul>                                                                                                                                                                                          |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Egalité Femmes/Hommes</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les chambres consulaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Promouvoir la diversification fonctionnelle</b>                                                                                                                                                               |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Accueillir de nouveaux services et activités.</b>                                                                                                                                                             |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux habitants d'avoir des services et des activités de proximité diversifiés : locaux de santé, locaux de formation et locaux associatifs</li> </ul>          |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des lieux adaptés aux services</li> <li>• Agrandir des lieux existants (centre social de Bellignat)</li> </ul>                                                    |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de lieux ou de leur capacité d'accueil</li> <li>• Fréquentation de ces lieux</li> <li>• Intégration de ces lieux dans la vie de quartier</li> </ul> |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Egalité Femmes/Hommes</li> </ul>                                                     |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer</li> </ul>                                                                                                                                                 |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Elaborer un projet de renouvellement urbain</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Mettre en œuvre un protocole de préfiguration proposé pour signature à l'ANRU pour l'ensemble du zonage des Quartiers Politique de la Ville</b>                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un avant-projet urbain et social en associant une équipe pluridisciplinaire (urbanistes, architectes, économistes, sociologue...) en concertation avec les habitants, les associations et les partenaires du contrat de ville</li> <li>• Valoriser la mémoire des quartiers comme une composante de l'histoire du territoire</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers urbains</li> <li>• Diagnostic en marchant</li> <li>• Recueil de besoins</li> <li>• Projet mémoires et culture des quartiers</li> </ul>                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de signature avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) (premier trimestre 2016)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants</li> <li>• La culture des quartiers</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                       |

#### 4.1.6 FICHES OBJECTIFS DU PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Rapprocher les entreprises et les habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Accorder les demandeurs d'emploi aux codes de l'entreprise</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employabilité, savoir être en entreprise, d'intégration dans l'entreprise</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertfoot pour les jeunes</li> <li>• En projet : Plateforme de la réussite</li> <li>• Plateforme de l'alternance</li> <li>• Opération parrainage</li> </ul>                                                                                                               |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume des publics passés dans les dispositifs (nombre public Quartiers Politique Ville)</li> <li>• Nombre d'entretiens passés (affiner par une fiche évaluation sur l'acquisition des codes)</li> <li>• Nombre de mesures mises en œuvre avec les entreprises.</li> </ul> |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Egalité femmes/hommes</li> <li>• Cible particulière de la jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                  |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du groupe de travail Plan jeunes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                        |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Rapprocher les entreprises et les habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Développer le travail de valorisation du monde de l'entreprise en général</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des métiers de l'entreprise</li> <li>• Enjeu de coordination des nombreux dispositifs</li> <li>• Accompagnement spécial des publics les plus éloignés des dispositifs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plasturgie en 3 axes (All Plast)</li> <li>• Atelier promotions de l'industrie Plasturgie/Métallurgie (Pôle Emploi)</li> <li>• Promotion du BTP (Pôle Emploi en lien avec le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification -GEIQ)</li> <li>• Promotion transport (Pôle Emploi)</li> <li>• SOFEO / SPIDO</li> <li>• Visites d'entreprises dédiées aux conseillers (All Plast)</li> <li>• Les RDV de l'emploi (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi - MIFE et partenaires territoriaux de l'emploi)</li> <li>• Les Journées Portes Ouvertes (Chambre de Commerce et d'industrie et Ain tourisme)</li> <li>• Plasticampus (Lycée Arbez Carme)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre de personnes qui participent aux actions</li> <li>• Nombre d'entreprises participantes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants via le conseil citoyen</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Egalité Femmes/Hommes</li> <li>• Culture</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail Animation territoriale (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Dirccte) / Contrat Territorial Emploi Formation – (CTEF)/Prescripteurs) sur les thèmes Valorisation des métiers et rapprochement de l'entreprise et du public</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Rapprocher les entreprises et les habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Elargir le dispositif des clauses d'insertion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des clauses d'insertion</li> <li>• Vigilance à coordonner et suivre l'ensemble des clauses sur le territoire</li> <li>• Extension des clauses sur les métiers du tertiaire (prestations intellectuelles).</li> <li>• Public cible : femmes, porteurs de handicap...</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clauses pour le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) la Forge + Clauses à venir si projet de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU 2)</li> <li>• Accompagnement Mission Locale et Pôle Emploi</li> </ul>                                                                  |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'heure avant et après (mesure du volume)</li> <li>• Nombre et genre des bénéficiaires</li> <li>• Elargissement de la nature des clauses (tertiaire...)</li> </ul>                                                                                                                |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité Femmes/Hommes</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                                         |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services Techniques des villes Oyonnax/Bellignat</li> <li>• Contrat Territorial Emploi Formation - (CTEF/Prescripteurs) sur les thèmes Insertion par l'Activité Economique (IAE) et Développement des Clauses Sociales sur le territoire</li> <li>• DIRECCTE</li> </ul>                  |



| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Rapprocher les entreprises et les habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Renforcer le "aller vers" les publics les plus en difficultés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer/aller chercher.</li> <li>• Etre présent sur les Quartiers politique de la Ville</li> <li>• Dédier certaines actions à ces publics prioritaires</li> <li>• Lever des freins sociaux et périphériques</li> <li>• Démarche pro active</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action expérimentale de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence (ADSEA)</li> <li>• Accompagnement de l'ADSEA</li> <li>• Mise en place d'un conseiller Pôle Emploi dédié aux Quartiers Politique de la Ville (jeunes + demandeurs d'emploi longue durée)</li> <li>• Les adultes relais de la Mission Locale Actions Jeune et Plastics Vallee Football Club</li> <li>• A venir : RDV de l'emploi public prioritaire : Job dating, rallye emploi, MIFE et partenaires territoriaux de l'emploi</li> <li>• Dispositif Lever des freins du Conseil Départemental</li> <li>• Accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (Pôle Emploi/Conseil départemental)</li> <li>• Projet : club des chercheurs d'emploi</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et genre de public raccroché aux dispositifs de droit commun</li> <li>• Quels sont les moyens utilisés pour le " aller vers "</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunes</li> <li>• Femmes/Hommes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Copilotage Etat (dont DIRECCTE)/ villes</li> <li>• Expertise de Pôle Emploi sur l'accompagnement des publics des publics qui en ont le plus besoin</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Rapprocher les entreprises et les habitants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat et soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'ESS sur le territoire. Enjeu de citoyenneté.</li> <li>• Formaliser par le conseil citoyen un diagnostic sur le sujet.</li> <li>• Valoriser les entrepreneurs des Quartiers Politique de la Ville qui ont réussi.</li> <li>• Lever tous les freins à la création d'entreprise (quels outils, finances, locaux, RH...).</li> </ul>                                     |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions BGE</li> <li>• CREAMIL (Région)</li> <li>• Dispositif droit commun, ateliers conseils et accompagnements (Pôle Emploi)</li> <li>• Intervention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour financement des projets</li> <li>• Action promotion de l'ESS par les jeunes ADSEA</li> <li>• Projet : Epicerie solidaire sur le territoire</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets portés, étudiés et réalisés.</li> <li>• Nombre de micro crédits mobilisés</li> <li>• Diversification des activités</li> <li>• Taux de pérennité des entreprises</li> <li>• Recensement des besoins fait par le Conseil Citoyen</li> </ul>                                                                                                                       |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des habitants</li> <li>• Culture du territoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CREAMIL</li> <li>• DIRECCTE</li> <li>• Conseil citoyen</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Travailler sur les leviers sociaux de l'insertion</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur les freins d'accès à l'emploi.</li> <li>• Repérer les difficultés périphériques pour essayer de les résoudre en amont (problème d'autonomie familiale, santé, transports, organisation du temps familial).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action expérimentale de l'ADSEA</li> <li>• Articulation des temps de vie (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF)</li> <li>• Comité technique d'Animation : suivi de parcours des publics en structure d'Insertion (AIRE, EIJA) entre l'IAE et Pôle Emploi</li> <li>• Projet : Plateforme de la réussite - Action prioritaire</li> <li>• Inserfoot.</li> <li>• Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA) / Groupe Solid'Aire</li> <li>• Convention Conseil Départemental / Pôle Emploi (accompagnement global)</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de retour à l'emploi.</li> <li>• Nombre et genre de bénéficiaires insérés dans une démarche d'emploi.</li> <li>• Genre (Masculin-Féminin) des bénéficiaires (transversal à tous les objectifs).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité Femmes/Hommes</li> <li>• Lutte contre les discriminations</li> <li>• Jeunesse</li> <li>• Participation des hab.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• DIRECCTE</li> <li>• Contrat Territorial Emploi Formation - (CTEF/Prescripteurs) sur les thèmes Insertion par l'Activité Economique (IAE) et Développement des Clauses Sociales sur le territoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Valoriser puis sécuriser les parcours d'accès à la formation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler l'objectif avec les agences intérim et les représentants des entreprises (groupe de travail).</li> <li>• Travailler les passerelles entre les programmes de formation et l'accès à l'entreprise.</li> <li>• Travailler par branches professionnelles (voir les actions de la Chambre des Métiers).</li> <li>• Passeport compétence de la Commission Paritaire du Haut-Bugey.</li> <li>• Coordonner/informer les acteurs sociaux sur les contenus de formation.</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme de l'alternance</li> <li>• Formation usinage à l'intention des établissements du moule.</li> <li>• Action formation des conseillers sur la promotion des métiers et des filières professionnelles.</li> <li>• Dispositif de droit commun d'accès à la formation mis en œuvre par Pôle Emploi et la Mission Locale</li> </ul>                                                                                                                                              |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de sortie positive de la formation.</li> <li>• Taux d'accès à l'emploi.</li> <li>• Evolution du nombre et genre des stagiaires formation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Référent (expert) de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Emploi</li> <li>• Mission Locale Action Jeunes</li> <li>• ZTEF</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Renouveler et soutenir les mobilités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le lien avec la thématique mobilité du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), de la Communauté de Communes du Haut-Bugey (CCHB) et d'Hélianthe.</li> <li>Laisser la parole aux conseils citoyens sur le sujet.</li> </ul>                                                                                                                 |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les dispositifs d'aide à la mobilité (bourse, cité U, ...) pour mieux informer et accompagner les publics.</li> <li>Plateforme mobilité et prépa au code de la route.</li> <li>Former les adultes relais pour faire le lien avec les publics dans cette thématique.</li> <li>Appel à projet 2015 du Conseil Départemental sur la mobilité.</li> </ul> |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions mobilité sur le territoire.</li> <li>Nombre et genre des bénéficiaires de ces actions.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunesse</li> <li>Participation des habitants.</li> <li>Egalité Femmes/Hommes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Pilote / référent de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Education Nationale (EN)</li> <li>CDDRA</li> <li>CCHB</li> <li>Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'orientation stratégique</b> | <b>Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Intitulé de l'objectif opérationnel</b>   | <b>Diversifier les supports de l'insertion (IAE) et accentuer la dynamique avec les acteurs économiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Explications de l'objectif</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le projet d'une épicerie solidaire.</li> <li>• Explorer les financements possibles (fondations, Fds européens, Caisse de dépôts et consignation...).</li> <li>• Dialogue / mobilisation avec les entreprises sur les possibilités d'activités d'insertion.</li> <li>• Recenser les demandes du territoire sur le sujet.</li> </ul> |
| <b>Exemples / type d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions du Groupe Solid'Aire (TRIVEO) et EIJA.</li> <li>• Stages d'immersion.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Indicateurs de suivi</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dispositifs activés</li> <li>• Evolution du nombre et du genre des bénéficiaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Prise en compte des axes transversaux</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse</li> <li>• Participation des habitants.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Pilote / référent de l'objectif</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)</li> <li>• CCHB</li> <li>• CCAS</li> <li>• Conseil Départemental</li> </ul>                                                                                                                                                  |

---

## 5. Organisation

### 5.1 Modalités de pilotage

#### 5.1.1 L'EQUIPE INTERMINISTERIELLE

Elle est constituée du Sous-préfet de Nantua, du Directeur DDCS et du délégué du préfet aux quartiers.

#### 5.1.2. L'EQUIPE INTERNE A LA VILLE D'OYONNAX

Au sein de la Ville d'Oyonnax, c'est une équipe Politique de la ville dédiée qui était en charge du pilotage du CUCS, et sera en charge de la mise en œuvre de contrat de ville. L'organisation n'a pas été modifiée. Ce service est constitué de 5 personnes :

- Le directeur d'équipe
- Un agent de développement local en charge du la GUP, et de la démocratie de proximité
- Deux agents en charge de la médiation sociale et la jeunesse
- Un agent en charge du suivi administratif du service politique de la Ville

De plus, un élu, adjoint au Maire, est en charge de la politique de la ville et un conseiller municipal est dédié aux quartiers.

#### 5.1.3 L'EQUIPE INTERNE A LA VILLE DE BELLIGNAT

La mise en œuvre et le suivi du contrat de ville seront assurés par la Directrice Générale des Services de Bellignat. Elle sera aidée dans cette mission par le centre social Jacques Prévert, qui est déjà en charge de la mise en œuvre de la politique sociale et d'animation de la Ville.

Pour autant, la question d'une insuffisance de moyens à terme est posée, notamment pour assurer toute la dimension " terrain ", proximité aux habitants face à une montée en charge de la politique de la ville sur Bellignat.

La question d'un recrutement est en cours de traitement, notamment via le dispositif d'adulte relais.

#### 5.1.4 LES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE TRAVAIL

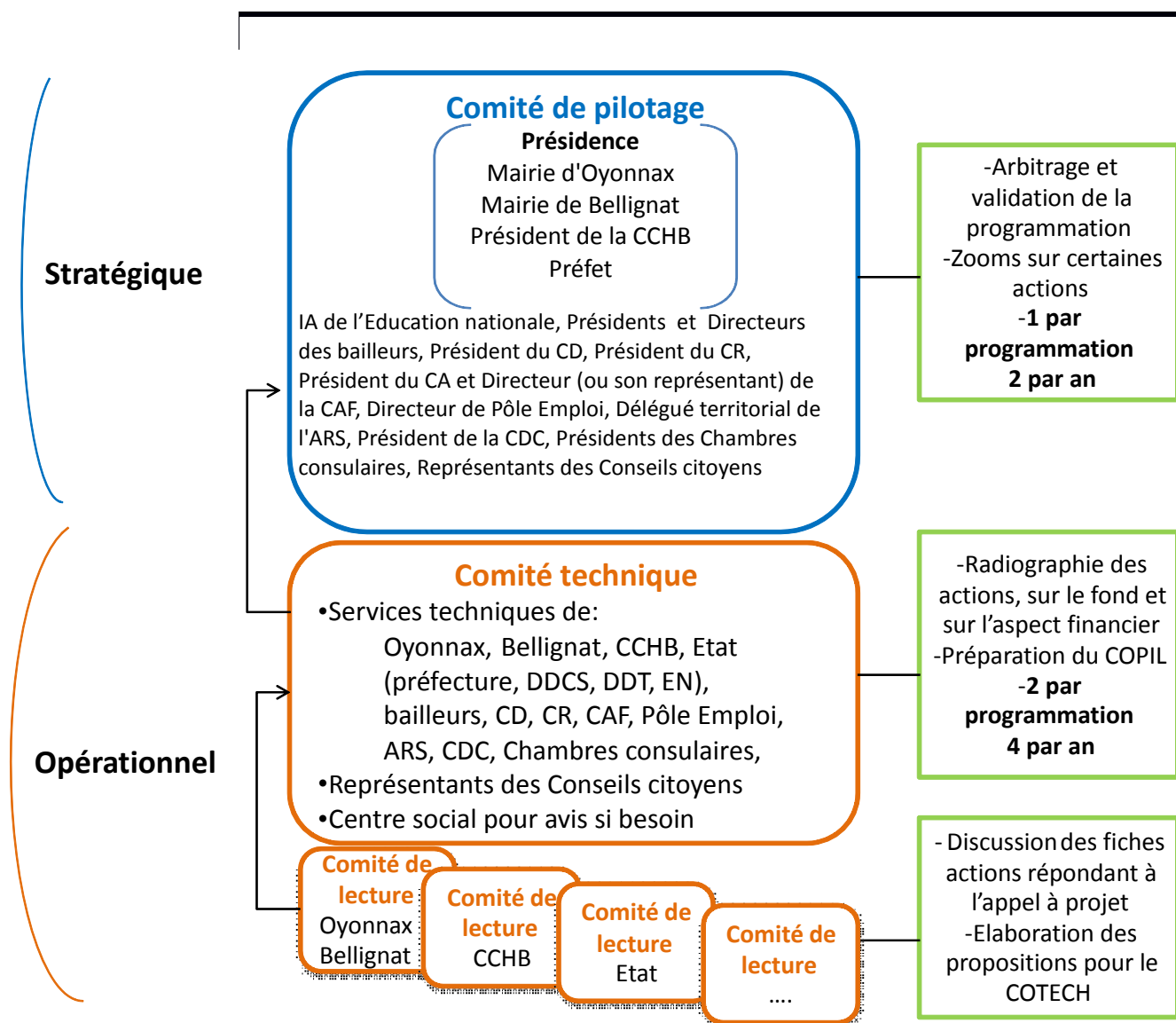
Le dispositif de pilotage et de suivi du contrat de ville sera sensiblement similaire à celui mis en œuvre lors du CUCS.

- **1 comité de pilotage par programmation** (1 à 2 par an), co-présidé par les Maires de Bellignat et Oyonnax, le Président de la CCHB, et le préfet, et réunissant les représentants stratégiques de tous les partenaires. Il arbitre et valide les décisions.

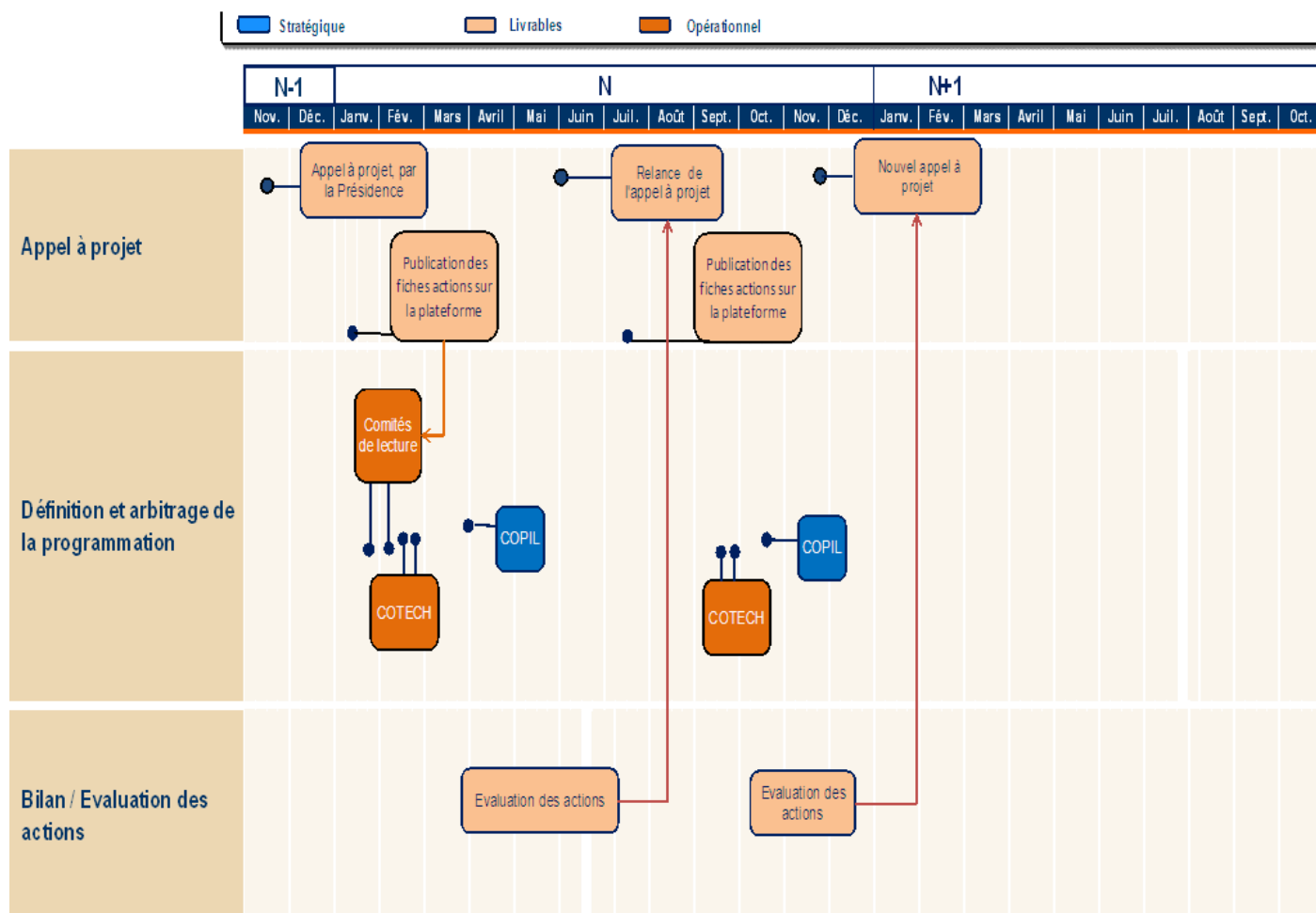
- 
- **2 comités techniques par programmation**, organisés par pilier. Ils réalisent une radiographie des actions mises en place (bilan financier, effets), et préparent le comité de pilotage.
  - **Des comités de lecture**, au sein de chaque institution, après l'appel d'offre de la Présidence, pour discuter des fiches actions proposées sur la plateforme, en préparation du comité technique. Oyonnax et Bellignat réaliseront ensemble un comité de lecture

La Présidence, composée des maires de Bellignat et d'Oyonnax, du Président de la CCHB et du préfet, lance un appel à projet en novembre. Suite à cette appel, les partenaires déposent des propositions de fiches actions sur la plateforme informatique, en janvier. Ces fiches sont étudiées par tous les partenaires, au sein de leur comité de lecture respectif, qui ont lieu entre janvier et février. Ce travail préalable est ensuite mis en commun lors des comités techniques, qui sont au nombre de deux par programmation, et dont l'organisation est structurée par pilier thématique. Ces comités techniques réunissent les services techniques de tous les partenaires du contrat de ville, préparent le comité de pilotage, et sont également l'occasion de réaliser un premier retour quantitatif et qualitatif sur les différentes actions mises en place. Le comité de pilotage se déroule entre mars et début avril, et réunit les représentants stratégiques de tous les partenaires. Il a pour mission d'arbitrer et de valider la programmation.





SCHEMA DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



CALENDRIER DU PILOTAGE D'UNE ANNEE TYPE

---

## 5.2 Les conseils citoyens

### 5.2.1 ETAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Au niveau d'Oyonnax, des démarches de participation sont déjà en place (conseil de quartier, CAQO...), il convient donc de mettre en place ce nouveau dispositif des conseils citoyens, en capitalisant sur l'existant.

Pour Bellignat, aucune instance concernant le quartier Pré des Saules ne préexiste.

### 5.2.2 LES MODALITES DE CONSTITUTION DES CONSEILS CITOYENS

- **Nombre d'habitants dans les conseils citoyens**

La Ville d'Oyonnax vise un conseil citoyen d'environ 20 personnes, dont une partie de volontaires, et une partie tirée au sort, sans oublier les représentants d'associations. Dans ce but, 20 habitants seront tirés au sort et invités à participer en escomptant un pourcentage suffisant de retours positifs.

La Ville de Bellignat vise un conseil citoyen d'environ 10 personnes, dont une partie de volontaires et une partie tirée au sort. Dans ce but, 10 habitants seront tirés au sort et invités à participer, parmi lesquels on peut escompter que la moitié viendra.

**La constitution des conseils citoyens se fera en deux étapes :**

- **Le recrutement de volontaires**

Entre avril et juin, a été organisée une démarche d'information, et d'identification des personnes intéressées en s'appuyant sur des manifestations ou événements déjà programmés :

- Organisation d'ateliers urbains, à partir d'avril
- Organisation de stands lors des fêtes de quartier, en mai

Information au cours de l'assemblée générale du centre social de Bellignat

Ces événements seront l'occasion d'informer les habitants sur le contrat de ville et la mise en place de conseils citoyens, de recueillir les noms et coordonnées des personnes intéressées, et également de mettre en place un dispositif permettant aux habitants d'émettre idées et propositions, par exemple une boîte à idées.

- **Le tirage au sort**

Le tirage au sort des habitants invités à participer aux conseils citoyens aura lieu en septembre 2015.

---

### 5.2.3 LES MODALITES D'ASSOCIATION DES HABITANTS AU PILOTAGE ET AU SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

- *Une approche par étape*

La nouveauté de cette démarche participative implique très certainement la nécessité d'un temps d'expérimentation pour éviter que le conseil citoyen ne soit une coquille vide et qu'il puisse être une véritable instance telle que le décrit la loi.

Ainsi, il semble nécessaire de procéder par étape, de construire les conseils citoyens en plusieurs temps et de faire évoluer leur fonctionnement au cours du contrat de ville.

- La loi demande que les conseils citoyens soient indépendants, et le " cadre de référence ", publié par le ministère de la Ville, précise qu'ils doivent s'organiser de façon autonome. Pour autant, le retour d'expérience de la ville d'Oyonnax sur la mise en place du CAQO notamment témoigne de la nécessité de les accompagner dans cette démarche d'organisation, surtout avec des personnes tirées au sort qui ne peuvent s'improviser complètement en association. Il faut donc leur proposer une ébauche de cadre.
- Pour permettre cette constitution et aider les conseils citoyens à se former, les conseils citoyens seront sollicités sur des sujets précis, de proximité, " qui parlent aux gens " et sur lesquels ils ont une expertise d'usage afin de susciter la motivation et l'implication. Il peut s'agir, par exemple, de l'aménagement d'un espace public.
- Il est enfin décidé de créer deux conseils citoyens distincts, respectivement pour le quartier de La Plaine La Forge et pour le quartier de Pré des Saules. A terme, ces deux conseils pourront être amenés à se rapprocher, par exemple en créant une instance de décision partagée.

- *Une participation à toutes les instances de pilotage*

- Les conseils citoyens seront présents (ou représentés) à tous les comités techniques et comités de pilotage du contrat de ville. Il reste cependant à déterminer combien de représentants des conseils citoyens seront présents, et comment ils seront choisis.
- Des habitants seront présents au comité de pilotage du 3 juillet 2015, au cours duquel le contrat de ville sera signé. Les conseils citoyens n'auront pas encore été constitués, il faudra donc désigner des habitants déjà identifiés et engagés.

## 6. Le suivi et l'évaluation

Si l'évaluation est une composante historique de la politique de la ville, celle-ci a souvent été reléguée à un second plan de la mise en œuvre du dispositif. La loi du 21 février

---

2014, ré insiste cependant sur l'importance de mettre en œuvre une telle démarche, concourant à la performance de l'action publique et constituant un outil essentiel au pilotage du dispositif.

Pour les partenaires, si l'évaluation est en partie un outil de " mesure ", elle doit avant tout être appréhendée comme une opportunité de " produire de la connaissance " débattre des enseignements et enrichir l'action afin qu'elle est toute son utilité. Elle ne doit pas être " confinée " au phantasme du chiffre. Le chiffre (l'indicateur) est d'abord un support, un prétexte au débat.

Ainsi, les partenaires s'engagent à

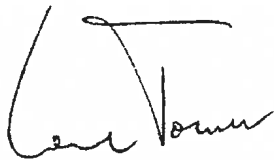
- Identifier sur chaque objectif opérationnel, 1 à 2 indicateurs structurants, à renseigner chaque année, en précisant clairement le responsable de collecte de l'indicateur ;
- Sur cette base, et avec l'aide des référents, ils produiront une analyse annuelle de l'évolution des indicateurs (sur l'année 0, ils produiront les éléments de contexte)
- Ils reporteront dans un tableau de bord, à destination du comité de pilotage, les éléments d'analyse d'évolution des indicateurs (de façon synthétique) et proposeront en tant que de besoin les mesures et actions correctrices envisagées pour veiller à atteindre les objectifs escomptés.
- Annuellement, ils feront l'évaluation approfondie d'un thème spécifique (soit un objectif opérationnel précis, soit une orientation stratégique). Il s'agira ainsi de définir, au moment de la programmation, le thème annuel à investiguer, voire dès la première programmation établir un premier calendrier d'évaluation sur les 3 premières années de mise en œuvre du contrat de ville ;
- Annuellement, sur la base du renseignement des fiches /bilans actions par les opérateurs, ils réaliseront un bilan physico-financier (sans dimension évaluative particulière) de la programmation passée
- A mi-parcours, ils produiront une évaluation plus poussée de la mise en œuvre du contrat de ville qui s'appuiera à la fois sur la " compilation " problématisée des bilans et monographies réalisées sur les 3 premières années mais pouvant aussi investiguer d'autres problématiques.

Un comité technique d'évaluation sera créé pour suivre annuellement l'avancée des projets dans les différents piliers du contrat. Ce comité sera consulté pour bâtir les axes d'interventions des années suivantes.

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

## Signatures

Le Préfet de l'Ain,



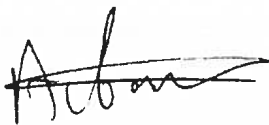
Laurent TOUVET

Le Maire d'Oyonnax et Conseiller  
Départemental de l'Ain,



Michel PERRAUD

Le Maire de Bellignat,



Jean-Georges ARBANT

Le Président de la Communauté de  
Communes Haut-Bugey



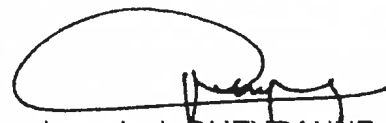
Jean DEGUERRY

Le Président du Conseil départemental de l'Ain  
et Député de l'Ain,



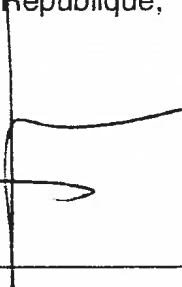
Damien ABAD

Le Président du Conseil Régional de Rhône-  
Alpes,



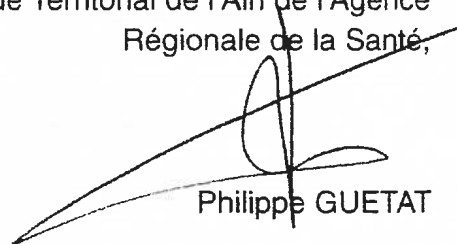
Jean-Jack QUEYRANNE

Le Procureur de la République,



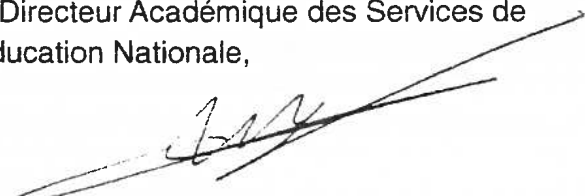
Denis MONDON

Le Délégué Territorial de l'Ain de l'Agence  
Régionale de la Santé,



Philippe GUETAT

Le Directeur Académique des Services de  
l'Education Nationale,



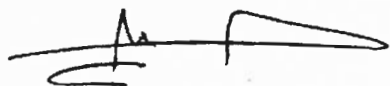
Francis MORLET

Le Directeur Territorial de Pôle Emploi,



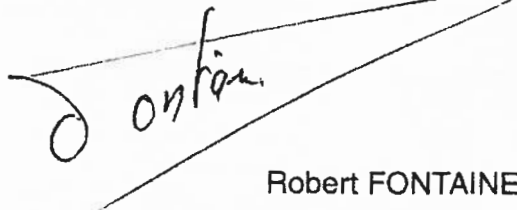
Vincent PANISSET

Le Directeur Territorial de la Caisse des  
Dépôts et Consignations,



Jean-Louis BOULLU

Le Président du Conseil d'Administration de  
la Caisse d'Allocations Familiales,



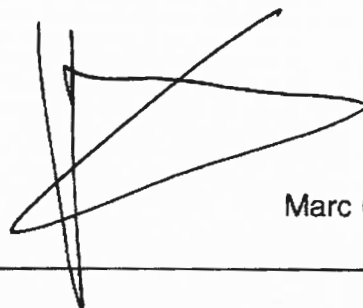
Robert FONTAINE

La Directrice de la Caisse d'Allocations  
Familiales,



Marie-Claire LAURENT-SANNA

Le Directeur Général de Dynacité,



Marc GOMEZ

Le Directeur Général de la SEMCODA,



Patrick GIACHINO

Le Directeur Général de LOGIDIA,



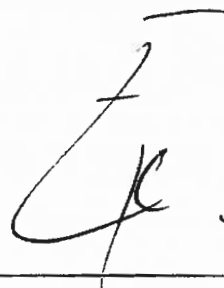
Elisabeth REFFAY

Le Président de la Chambre des Métiers et de  
l'Artisanat de l'Ain,



Pierre CORMORECHE

Le Président de la Chambre de Commerce  
de d'Industrie de l'Ain,



Jean-Marc BAILLY



---

## **7. Annexes**

A l'heure de la signature du présent contrat, un certain nombre d'annexes ne sont pas encore finalisées :

- La convention de mixité sociale.
- L'annexe financière des signataires du contrat de ville.
- Le Protocole de préfiguration de l'ANRU.
- La convention relative à la Taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB).

Ces annexes viendront enrichir le document encours de l'année 2015.

### **7.1 Engagement de la Région Rhône-Alpes**

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

#### **• La nécessité d'une vision à long terme**

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation

---

aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

- **Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté**

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

- **Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs**

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et

---

professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

• **Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)**

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

• **Des moyens dédiés à un engagement fort**

---

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- 39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

---

## 7.2 Engagement de la Caisse des dépôts et des consignations

### L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville Oyonnax - Bellignat.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

---

## **7.3 Engagement de l'ANRU**

### **Les aides apportées au titre du contrat de plan Etat-Région (2014-2020)**

Les fonds européens peuvent abonder les projets inscrits dans le volet urbain des contrats de ville au titre du volet territorial du FEDER : 10% de l'enveloppe régionale sera réservé au soutien de projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre de l'Intervention Territoriale Intégrée (ITI).

### **Le droit commun " Etat " : BOP 135, crédits ANAH**

Hors sites retenus par l'Anru, pour réaliser des opérations de renouvellement urbain, la production de logements locatifs publics peut être soutenue financièrement par l'État dans le cadre du BOP 135 " Soutien à l'offre nouvelle de logements locatifs publics ". Ce soutien financier sera prioritairement alloué aux opérations de construction neuve liées à des opérations de renouvellement urbain : opérations en acquisition/amélioration, opérations de construction neuve suite à des démolitions sur un même site, opérations de construction neuve dans le cadre d'un projet global porté par le bailleur de démolitions/réhabilitations réalisées y compris sur un autre site.

Sur ces quartiers de renouvellement urbain, des dispositifs opérationnels spécifiques de type OPAH-renouvellement urbain et OPAH-copropriété pourront être mis en place.

### **Les aides indirectes apportées par l'Etat**

Les QPV et leur environnement proche (zone de 300 m.) sont éligibles jusqu'au 31 décembre 2015 à un taux réduit de TVA (5,5%) pour des acquisitions immobilières réalisées dans le cadre d'opérations d'accession sociale à la propriété.

Les bailleurs publics bénéficient d'une exonération de TFPB :  
sur 25 ans pour l'ensemble des constructions neuves réalisées dans les QPV  
à partir de 2016 et jusqu'en 2020, les bailleurs publics bénéficient aussi d'un abattement de la TFPB de 30 % pour l'ensemble de leur patrimoine situé dans les QPV. Une convention spécifique précisant les actions de GUSP qui seront entreprises en contrepartie de cette exonération sera établie en concertation avec les bailleurs et les habitants. Elle sera annexée au contrat de ville.



Édité par la Ville d'Oyonnax,  
Service Communication - 2015

